

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT  
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**NOTE DE DIALOGUE 2004-2005**

**DEPARTEMENT PAR PAYS  
REGION CENTRE  
Novembre 2004**

## TABLES DES MATIERES

|                                                                                    | <b>Pages</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>                                                      | i            |
| <b>I. INTRODUCTION</b>                                                             | 1            |
| <b>II. DEVELOPPEMENT RECENTS</b>                                                   | 1            |
| 2.1 Contexte politique et en matière de gouvernance                                | 1            |
| 2.2 Contexte macro-économique                                                      | 2            |
| 2.3 Situation de la dette publique et des arriérés                                 | 3            |
| 2.4 Situation des principaux secteurs                                              | 4            |
| <b>III. PROGRAMME DE REHABILITATION ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT</b>                 | 4            |
| 3.1 Elément clés du programme du Gouvernement                                      | 5            |
| 3.2 Evaluation du programme                                                        | 8            |
| 3.3 Défis et risques                                                               | 9            |
| <b>IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS</b>                       | 9            |
| 4.1 Institutions de Bretton Woods et d'autres organismes multilatéraux             | 9            |
| 4.2 Partenaires bilatéraux                                                         | 10           |
| <b>V. STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE</b>                            | 11           |
| 5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion                              | 11           |
| 5.2 Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque                                | 12           |
| 5.3 Stratégie et instruments pour l'apurement des arriérés                         | 12           |
| <b>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION</b>                                            | 13           |
| 6.1 Conclusion                                                                     | 13           |
| 6.2 Recommandation                                                                 | 14           |
| <b><u>Liste des tableaux</u></b>                                                   |              |
| Tableau 1 : Remboursement des prêts arrivant à échéance 2005-2007                  | 12           |
| <b><u>Listes des annexes</u></b>                                                   |              |
| Annexe 1 : Carte de la RCA                                                         |              |
| Annexe 2 : Indicateurs socio-économiques comparés                                  |              |
| Annexe 3 : Indicateurs économiques et financiers clés 2000-2006                    |              |
| Annexe 4a : Opérations du Gouvernement central 2000-2006                           |              |
| Annexe 4b : Situation des arriérés intérieurs au 31/12/03                          |              |
| Annexe 5 : Balance des paiements, 2000-2006                                        |              |
| Annexe 6 : Statistiques monétaires 2000-2004                                       |              |
| Annexe 7 : Besoin en ressources extérieures 2003-2005                              |              |
| Annexe 8 : Conditions d'accès au Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit |              |
| <b><u>Encadré</u></b>                                                              |              |
| Encadré 1 : Profil du pays                                                         |              |

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

|         |                                                                               |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|
| AFD     | : Agence française pour le développement                                      |
| BAD     | : Banque africaine de développement                                           |
| BEAC    | : Banque centrale des états de l’Afrique centrale                             |
| BICA    | : Banque Internationale pour Centrafrique                                     |
| BONUCA  | : Bureau des nations unies pour la consolidation de la paix en Centrafrique   |
| CEMAC   | : Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale                    |
| CEMI    | : Commission électorale indépendante                                          |
| CLSP    | : Cadre stratégique de réduction de la pauvreté                               |
| CMCA    | : Crédit mutuel centrafricain                                                 |
| CNT     | : Conseil national de transition                                              |
| COBAC   | : Commission bancaire de l’Afrique centrale                                   |
| CODESPE | : Comité des partenaires extérieures de suivi du processus électoral          |
| DTS     | : Droits de tirages spéciaux                                                  |
| FAD     | Fonds africain de développement                                               |
| FASR    | : Facilité d’ajustement structurel renforcé                                   |
| FCFA    | : Franc de la communauté financière de l’Afrique                              |
| FED     | : Fonds européen de développement                                             |
| FMI     | : Fonds monétaire international                                               |
| FRPC    | : Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance                  |
| IBW     | : Institutions de Bretton Woods                                               |
| IDH     | : Indicateur de développement humain                                          |
| PPTE    | : Pays pauvre très endetté                                                    |
| LICUS   | : Low income country under stress                                             |
| MFPC    | : Mécanisme en faveur des pays sortant de conflits                            |
| ODM     | : Objectifs de développement du millénaire                                    |
| PAS     | : Programme d’ajustement structurel                                           |
| PRE     | : Programme de réhabilitation économique                                      |
| PIB     | : Produit intérieur brut                                                      |
| PNUD    | : Programme des nations unies pour le développement                           |
| PPA     | : Parité des pouvoirs d’achat                                                 |
| PPTE    | : Pays pauvres très endettés                                                  |
| PUPC    | : Programme d’urgence post conflit                                            |
| PRA     | : Programme de règlement des arriérés                                         |
| PRAC    | : Projet spécial de réinsertion des ex-combattants et d’Appui aux communautés |
| MFPC    | : Mécanisme en faveur des pays en arriérés sortant de conflits                |
| RCA     | : République centrafricaine                                                   |
| UE      | : Union européenne                                                            |
| UC      | : Unité de compte                                                             |
| VAN     | : Valeur actualisée nette                                                     |

## I. INTRODUCTION

1.1 La présente Note de dialogue a pour objectif d'informer les Conseils d'administration des développements récents en République centrafricaine (RCA), des efforts du Gouvernement dans le cadre du Programme de réhabilitation économique (PRE) de la période de transition économique couvrant la période s'étendant de janvier 2004 à juin 2005. En outre, il présente l'état du dialogue entre le pays et ses partenaires au développement, discute de la situation des arriérés du pays vis-à-vis du Groupe de la Banque et fixe les axes du dialogue de la Banque avec les autorités pour la période 2004-2005.

1.2 La note a été élaborée à la suite de plusieurs missions de dialogue de la Banque. Il s'agit des discussions techniques sur la situation économique et financière de la RCA, initiées par le FMI en novembre 2003 à Paris, des consultations au titre de l'article IV des statuts du FMI à Bangui en janvier 2004, de la mission multi-bailleur d'évaluation multisectorielle de février 2004, des négociations en mai 2004 du programme d'urgence post-conflit (PUPC) du FMI et de l'Initiative LICUS de la Banque mondiale.

### Encadré 1 : Profil du pays

La RCA est un pays enclavé de 622 980 km<sup>2</sup> dont 150 000 km<sup>2</sup> à vocation agricole. Elle est limitée au nord par le Tchad, au sud par le Congo et la République Démocratique du Congo, à l'est par le Soudan et à l'ouest par le Cameroun. Le climat est principalement de type tropical et humide. Les précipitations annuelles varient de 700 mm à l'extrême nord-est, à 1 700 mm au sud et sud-ouest. La population totale était estimée en 2002 à 3 550 000 habitants dont presque deux-tiers de ruraux. Le taux moyen de croissance démographique est estimé à 2,41 % entre 1988 et 1999 pour l'ensemble de la population, et à 4,5 % pour la population urbaine. La densité de la population (4,6 hab./km<sup>2</sup>, 50 hab./km<sup>2</sup> terres arables) reste relativement faible en moyenne mais cache des disparités importantes, car la majorité des habitants est concentrée à l'ouest. L'économie de la RCA est basée sur le secteur agricole (en 2002, ce secteur représentait 51 % du PIB, 43 % des recettes d'exportation, et 60 % de la population active). Parmi les exportations le diamant occupe la première place (53 %), suivis par les produits du bois (27 %), le café (7 %), et le coton (6 %). Pendant ces dix dernières années caractérisées par des conflits politico-militaires et les troubles sociaux récurrents, l'économie a connu une dégradation significative marquée par une crise aiguë des finances publiques, l'apparition d'arriérés salariaux et extérieurs qui ont respectivement nourri la résurgence des conflits et entraîné la limitation du soutien des bailleurs de fonds au pays. La RCA a par conséquent reculé de quelque rang pour s'installer parmi les 10 pays ayant les valeurs de l'IDH les plus basses au monde. En 2002, 67% des centrafricains se retrouvent en dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international à 1 dollar EU (PPA) par jour. Le taux de prévalence du VIH/SIDA est de 15% en moyenne. Du fait de cette situation politique, économique et sociale difficile, la réalisation des objectifs de développement du millénaire constitue un véritable défi pour le Gouvernement, la société civile, le secteur privé et la communauté des bailleurs de fonds.

## II. DEVELOPPEMENTS RECENTS

### 2.1 Contexte politique et gouvernance

2.1.1 **Conflits politico-militaires récurrents et situation sociale critique.** La RCA a été, ces dernières années, le théâtre de conflits politico-militaires récurrents<sup>1</sup> ainsi que de mouvements sociaux. Les derniers conflits qui ont abouti au Coup d'Etat de mars 2003 ont mis au devant de la scène l'ex-Président et les forces armées nationales soutenus par des forces étrangères d'une part, et des dissidents des forces armées nationales avec à leur tête l'actuel chef d'Etat, d'autre part. Parmi les causes du Coup d'Etat, figurent les difficultés socio-économiques, les conflits et divisions au sein des forces de défense et de sécurité, les arriérés de salaires à l'égard de ces forces, le dialogue politique limité de l'ex-Président avec son opposition, et les effets collatéraux des conflits dans les pays voisins. Les conflits ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, des déplacements de populations ainsi que la destruction des infrastructures de base et du tissu économique. Le pays a régressé au rang des 10 pays ayant les valeurs de l'IDH les plus faibles au monde. Le taux de prévalence moyen du

<sup>1</sup> En effet, le pays a connu un coup d'Etat en 2003, trois tentatives de coup d'Etat (1999, 2001, 2002) et des mutineries de l'armée (1996, 1997).

VIH/SIDA est de 15%, l'un des plus élevés d'Afrique. Les capacités de l'administration publique se sont également érodées et la corruption y est devenue endémique.

**2.1.2 Processus de normalisation politique et de retour à la paix.** Suite au coup d'Etat de mars 2003, un Gouvernement de transition (mars 2003-janvier 2005) ouvert aux principaux partis politiques et un Conseil national de transition (CNT) faisant office de Parlement ont été mis en place. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a reconnu officiellement le nouveau Gouvernement en mai 2003 et l'a soutenu financièrement. L'Union européenne (UE) avait alors ouvert des consultations avec le Gouvernement au titre de l'article 96 des Accords de Cotonou autour du: (i) retour à l'ordre constitutionnel; (ii) du pluralisme politique et du dialogue national; (iii) de la restructuration des forces de défense et de sécurité; (iv) de l'amélioration de la gestion des finances publiques; et (v) de la lutte contre la corruption. Sur la base des progrès réalisés de mars à octobre 2003 dont notamment la tenue du dialogue national, la mise en place du comité des partenaires extérieurs de suivi du processus électoral (COPEspe) sous l'égide des Nations Unies, l'amélioration de la situation sécuritaire, et l'adoption d'un plan d'assainissement des finances publiques pour assurer, entre autres, le paiement des salaires des fonctionnaires, la RCA a été jugée en novembre 2003 éligible à la normalisation progressive des relations avec l'UE.

**2.1.3** Le Gouvernement de transition vise la normalisation de la situation politique et le retour à la paix. En effet, un calendrier électoral a été adopté en janvier 2004, qui prévoit un référendum sur le projet de constitution et le nouveau code électoral en novembre 2004. Le projet de Constitution fixe la durée du mandat présidentiel à 5 ans. Les élections législatives et présidentielles sont prévues respectivement les 30 janvier et 27 février 2005. L'actuel Chef d'Etat est candidat à l'élection présidentielle avec plusieurs autres candidats qui se sont manifestés. Les élections seront régies par une Commission électorale mixte indépendante (CEMI) créée en mars 2004 composé de 31 membres représentant les parties politiques, les organisations de la société civile et l'administration. Les élections seront appuyées par l'UE, la France, et le PNUD. Les préparatifs du recensement électoral ont démarré depuis octobre 2004. La tenue d'élections transparentes et démocratiques est critiquée pour la normalisation des relations du pays avec la communauté financière internationale.

**2.1.4** Sur le **front social**, le Gouvernement et les six centrales syndicales, se sont engagés dans les négociations sur les conditions de la trêve sociale pendant période de transition politique (mars 2003-janvier 2005). Ainsi, la mesure de réduction des salaires des fonctionnaires décidée en mars 2004 a été acceptée globalement. Avec le soutien de la France (équipements, formation de bataillons, assistance technique) et de la CEMAC, la **situation en matière de sécurité** s'est améliorée. Le désarmement des ex-combattants est financé par le PNUD. Un Projet de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés (PRAC), financé à hauteur de 9,8 millions de dollars EU par le Fonds fiduciaire du Programme de démobilisation et de réintégration multi-pays administré par la Banque mondiale, est en cours d'exécution. A l'échelle des Nations Unies, le degré de sécurité varie de II (Bangui et Sud-ouest), à III (Est) et IV (Nord-Ouest). On ne note cependant pas la présence d'une opposition armée contre le pouvoir de transition en place.

## **2.2 Contexte macro-économique**

**2.2.1 PIB et inflation.** L'évolution de la situation macro-économique de 2000 à 2003 s'est ressentie des troubles et conflits socio-politiques. L'économie est dominée par le secteur primaire (agriculture vivrière et de subsistance, élevage et forêt) qui contribuait à hauteur de 60% au PIB en 2003. Sa contribution aux recettes d'exportation est cependant marginale. En effet, les parts respectives du secteur secondaire dominé par les mines, et du secteur tertiaire, sont de 15% et 25% du PIB. L'essentiel des recettes d'exportation provient du bois, du diamant, du coton et du café. La baisse du taux de croissance du PIB en termes réels notée en 2000-2001 a fait place à une récession en 2002 (-

0.6%) et 2003 (-7.5%) suite aux troubles politiques et une à conjoncture économique internationale défavorable. En 2003, les productions de rente (bois diamant, coton, café) ainsi que celles de l'agriculture de subsistance, de l'élevage et de l'industrie se sont effondrées. Les entreprises commerciales du secteur privé et public (eau, électricité et télécommunication) sont dans une situation financière difficile et ont réduit leurs activités. Dans ce contexte aggravé par une pénurie alimentaire et des difficultés des transports, le taux d'inflation est passé de 2,3% en 2002 à 4,2% en 2003.

**2.2.3 Balance des paiements.** L'excédent de la balance commerciale qui était de 26,6 milliards de FCFA ( 3,9% du PIB) en 2000 a chuté à 2,1 milliards de FCFA en 2003, soit une baisse de 92,1% du fait en partie de la contraction de 38,5% des exportations, dont essentiellement le diamant et le bois. Le déficit courant extérieur s'est ainsi aggravé en 2003, en ressortant à 35,7 milliards de FCFA (5,1% du PIB) contre 20,7 milliards de FCFA (3,0% du PIB) en 2000. Le faible niveau de l'assistance financière extérieure du fait des conflits et des arriérés extérieurs (24,3 milliards de FCFA) n'a pas permis de couvrir ce déficit courant, si bien que le déficit global s'est creusé de 153,1 % pour se fixer à 32,4 milliards de FCFA (4,6% du PIB) en 2003 contre 12,8 milliards de FCFA en (1,9% du PIB) en 2000. Il a été financé par les réserves à hauteur de 8,1 milliards de FCFA<sup>2</sup> et par accumulation d'arriérés extérieurs (24,3 milliards de FCFA).

**2.2.4 Finances publiques.** La situation des finances publiques s'est considérablement détériorée en 2003. Les recettes budgétaires dominées par les revenus de la fiscalité indirecte ont baissé en 2003 de plus de 31,1% en terme nominal par rapport à 2002 du fait de l'effondrement de l'activité économique et des dysfonctionnements des régies financières. Leur niveau a représenté seulement 7,7% du PIB en 2003 contre 10,8% du PIB en 2002. Quant aux dépenses totales, elles ont chuté de 12,3% en 2003 du fait de la contraction de 24,5% des dépenses d'investissement en liaison avec la baisse de l'appui extérieur aux investissements. Au niveau de la composition, les dépenses primaires courantes ont constitué en 2003, 68% des dépenses totales et les salaires et traitements, 59% de ces dépenses. Le solde primaire au sens étroit qui était excédentaire en 2001 (0,3% du PIB) et 2002 (1,0% du PIB) est ressorti déficitaire en 2003 (-2,1% du PIB). Quant déficit du solde global, base engagement, dons exclus, il s'est fixé à 4,6% du PIB quasiment au même niveau qu'en 2002. Ce déficit a été financé à hauteur de 4,1% par les banques et 95,9% par accumulation d'arriérés dont 24,3 milliards de FCFA d'arriérés extérieurs et 6,2 milliards de FCFA d'arriérés intérieurs. Les procédures normales d'exécution des dépenses ne sont pas respectées. Un plan général d'amélioration de la gestion des finances publiques a été adopté en novembre 2003 et a connu un début d'application en 2004.

**2.2.5 Monnaie et système bancaire.** En 2003, compte tenu de l'évolution du secteur réel, tous les agrégats monétaires à l'exception des crédits au Gouvernement ont chuté. Ainsi, la contraction continue de la masse monétaire enregistrée depuis 2001 a atteint 8% en 2003. Avec la baisse des exportations et d'une situation de transferts nets négatifs vis-à-vis du FMI, les avoirs extérieurs nets ont baissé de 8% en 2003. Quant au crédit intérieur, il s'est accru de 2,5% reflétant la hausse des créances nettes des institutions monétaires sur le Gouvernement de 1,1%. Le secteur bancaire, composé de 3 banques commerciales, est confronté à une crise de liquidité due principalement (i) au recours important de l'Etat au financement bancaire, conséquence de la faiblesse de l'assistance extérieure, (ii) au niveau important des créances douteuses et litigieuses incluant les dettes des entreprises publiques avalisées par l'Etat et (iii) aux retraits massifs de ces opérateurs en difficultés financières.

## 2.3 Situation de la dette publique et des arriérés

**2.3.1 La dette publique extérieure.** Le niveau de la dette publique extérieure est alarmant. En 2003, l'encours total de la dette publique extérieure à moyen et long terme s'établissait à 670,7 milliards de FCFA soit 96,4% du PIB. L'encours de la dette hors arriérés (488,6 milliards de FCFA) et l'encours des arriérés extérieurs (182,1 milliards de FCFA) représente respectivement 70,1% et 26,1%

<sup>2</sup> Aucun financement du FMI n'a eu lieu en 2002 et 2003

du PIB. Les arriérés vis-à-vis de la Banque, accumulés depuis 1994, sont estimés au 15 octobre 2004 à 22,47 millions d'UC, soit 17,8 milliards de FCFA. La distribution de l'encours hors arriérés se présente comme suit : 65,3% est dû aux multilatéraux autres que le FMI, 4% au FMI, 7% aux créanciers du Club de Paris, 14,9% aux bilatéraux non membres du Club de Paris et 8,7% aux autres créanciers. Quant aux arriérés, 39,2 % est dû aux multilatéraux autres que le FMI, 17,7% aux créanciers du Club de Paris, 41,5% aux bilatéraux non membres du Club de Paris et 1,6% aux autres créanciers. Le service de la dette totale représentait 44,8% des recettes budgétaires en 2003 ce qui est insoutenable. Par ailleurs, la VAN du stock de la dette représente 510,0% des recettes d'exportation de biens et services non facteurs en 2003, largement au delà du seuil de 150% fixé dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. La RCA n'a pratiquement pas réglé le service de sa dette extérieure au cours de ces dernières années.

**2.3.2 Dette publique intérieure.** La situation de la dette publique intérieure est également préoccupante (voir annexe 4b). Un audit des arriérés intérieurs financés par l'UE en 2002 a conclu que les données sur les arriérés intérieurs, à l'exception de celles du secteur bancaire (BEAC et Banque commerciale) n'étaient pas fiables à cause de faiblesses dans la gestion des dépenses publiques et des systèmes d'enregistrement (comptabilité et informatisation) des opérations. Le Gouvernement estime néanmoins le stock des arriérés intérieurs à fin 2003 à 214,9 milliards de FCFA soit 31,0% du PIB. Les arriérés à caractère social (salaires, pension, bourses et frais de vacances et arriérés vis-à-vis du système de sécurité sociale), ou vis-à-vis des fournisseurs et du secteur bancaire (BEAC et banques commerciales) représenteraient respectivement 50,6%, 43,4% et 6% du stock. Les arriérés de salaires sont estimés quant à eux, à fin 2003 à 71,1 milliards de FCFA soit 10,2% du PIB et plus de deux fois la masse salariale annuelle moyenne (32,3 milliards de FCFA).

## **2.4 Situation des principaux secteurs**

**2.4.1 Secteur forestier.** Le secteur forestier est le secteur le plus important de l'économie nationale. En 2002, il contribuait à hauteur de 10% au PIB et de 50% aux recettes d'exportation et comptait pour 4000 salariés directs et plusieurs milliers de salariés indirects. Le secteur est cependant pénalisé par les fraudes massives et les difficultés d'acheminement à cause du mauvais état des pistes et de la grande distance entre la frontière du pays et le port d'embarquement de Douala. Du fait des conflits et de la décision du Gouvernement de suspendre les licences d'exploitation dans le secteur forestier en attendant d'assainir la gestion dans ce secteur, la production de grumes qui était de 702 994 m<sup>3</sup> a baissé à 580 000 m<sup>3</sup> entre le premier trimestre 2003 et le premier trimestre 2004.

**2.4.2. Secteur minier et diamant.** Le sous-sol de la RCA est riche, mais seuls le diamant et l'or sont exploités à plus de 90% de façon artisanale. Le secteur minier contribue pour 4% au PIB et 40% aux recettes d'exportation. Le diamant, de type alluvionnaire, est le plus important minerai. Son exploitation est marquée par des fraudes massives qui ne permettent pas d'organiser la filière, ni de lui faire jouer un rôle de premier plan dans l'économie. La production de diamant brut a connu une baisse substantielle entre le premier trimestre 2003 et le premier trimestre 2004, en passant de 414 788 carats à 332 680 carats, soit une baisse de 20%. Cette baisse de la production est expliquée par la suspension des concessions d'exploitation en 2003 en vue d'assainir la gestion du sous secteur et l'insécurité dans les zones d'exploitation. Elle est aussi imputable à la baisse des cours du diamant consécutive à la faiblesse du dollars EU.

## **III- PROGRAMME DE REHABILITATION ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT**

Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement, en concertation avec les principaux bailleurs de fonds, a élaboré un Programme de réhabilitation économique (PRE) pour la période de transition économique en deux phases. La première phase du PRE a couvert le premier semestre 2004. La deuxième phase s'étend de juillet 2004 à juin 2005 et bénéficie depuis juillet 2004 d'un PUPC du FMI.

### 3.1 Eléments clés du programme du Gouvernement

#### a) Réformes au cours du premier semestre 2004

3.1 La première phase du PRE a été convenue entre le Gouvernement et le FMI en marge des consultations au titre de l'article IV du FMI en janvier 2004. Les objectifs étaient d'aider le Gouvernement à faire face à certains problèmes urgents, d'évaluer la capacité des autorités à mettre en œuvre des réformes économiques et à lutter contre la corruption et de jeter les bases de négociations du PUPC 2004. Des objectifs quantitatifs ainsi que des actions prioritaires ont été fixés pour renforcer les finances publiques et la bonne gouvernance, à savoir, la lutte contre la fraude fiscale, la maîtrise des dépenses et renforcement du contrôle, élargissement de la base fiscale et la transparence accrue dans les secteurs minier et forestier.

3.2 Il est ressorti de l'évaluation de ces réformes qu'aucun des *objectifs quantitatifs* n'a été réalisé même si le Gouvernement a réduit ses créances nettes à l'égard des banques. Concernant les *actions prioritaires* dans le domaine des finances publiques, des mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du budget 2004 voté seulement en avril 2004. Il s'agit notamment, pour l'accroissement des recettes: (i) de l'adoption du guide d'audit fiscal et celui relatif au traitement des payeurs de TVA défaillants ; (ii) de l'établissement de deux cordons douaniers sur les axes principaux reliant le Cameroun ; et (iii) du renforcement du contrôle de l'éligibilité des entreprises soumises à l'impôt libératoire. Au niveau de la maîtrise des dépenses, les actions mises en œuvre : sont: (i) l'achèvement du recensement des fonctionnaires à Bangui ; (ii) la suspension des nouveaux recrutements dans la fonction publique, à l'exception des secteurs de la santé et de l'éducation où les recrutements sont faits en fonction des départs à la retraite; (iii) l'introduction d'un système de prépayé pour limiter la consommation d'électricité, de téléphone et d'eau dans les administrations et (iv) la réduction des dépenses relatives aux frais de mission et de carburant. La loi de finances 2004 a prévu la réduction des rémunérations mensuelles brutes des fonctionnaires ayant des salaires supérieurs à 300 000 FCFA, à des taux progressifs de réduction allant de 25% à 30%. Cette mesure appliquée depuis avril 2004 et qui affecte environ 2000 fonctionnaires et agents de l'Etat sur un total estimé à 24 500, permettra de réaliser des économies de 5% sur la masse salariale globale.

3.3 En ce qui concerne le renforcement de la bonne gouvernance, la brigade financière inefficace a été démantelée. Cependant, pour améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, les plans de trésorerie mensuels ainsi que les résultats de leur exécution sont communiqués régulièrement à la presse locale. Au niveau du secteur forestier, les nouvelles licences d'exploitation sont octroyées sur la base d'appels d'offres compétitifs. De même dans le secteur minier, les permis d'exploitation sont délivrés sur la base des dispositions du nouveau code minier. Tous les permis attribués dans ces deux secteurs font l'objet de publications (radios et presse). Le Gouvernement a révisé le régime fiscal du secteur forestier par l'introduction de l'écotaxe de pénalité environnementale qui a pour finalité de favoriser l'exploitation saine et l'aménagement des ressources naturelles. Du fait des progrès réalisés dans le cadre de ces réformes, les autorités centrafricaines ont pu bénéficier en juillet 2004 de l'assistance du FMI à travers un PUPC couvrant la période de juillet 2004 à décembre 2004.

#### b) Les objectifs et mesures de la deuxième phase du PRE

3.4 La deuxième phase du PRE s'étend de juillet 2004 à juin 2005. Outre le soutien du FMI à travers le PUPC, les réformes bénéficient de l'appui de la Banque mondiale à travers le Fonds fiduciaire pour les pays LICUS ainsi que l'UE, des agences des Nations unies, la France, et de la Chine. Les objectifs de ces réformes sont: (i) le renforcement de la sécurité et le retour à l'ordre constitutionnel; (ii) l'amélioration de la situation économique et financière; (iii) le renforcement de la

bonne gouvernance; (iv) la réhabilitation des services dans les secteurs sociaux ; et (v) le renforcement des capacités institutionnelles. Au niveau macro-économique, le programme ambitionne une croissance en termes réels du PIB de 2,3% en 2004 et 4,4% en 2005 du fait de la reprise des exportations dans les secteurs miniers et forestiers contre -7,5% en 2003 et une baisse du taux d'inflation ressortant à 0,8% en 2004 et 2,5% en 2005. contre 4,2% en 2003. Suite à l'amélioration de l'activité économique, le solde global des finances publiques, base engagement, hors don, devrait être ramené à -1,0% du PIB en 2004 et -0,5% du PIB en 2005 contre -3,1% du PIB en 2003. Par ailleurs, le compte courant extérieur devrait s'améliorer du fait de la reprise des exportations minières et forestières en se fixant à -2,9% du PIB en 2004 et -2,3% du PIB en 2005 contre -5,1% du PIB en 2003.

**3.5 Renforcement de la sécurité et retour à l'ordre constitutionnel.** Le redéploiement des forces de sécurité et de défense, la formation de ces forces, la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants et le retour à l'ordre constitutionnel avec le référendum sur la nouvelle constitution en novembre 2004 ainsi que les élections présidentielles et législatives en janvier/février 2005 sont des objectifs majeurs pour le renforcement de la sécurité.

**3.6 Amélioration de la situation économique et financière.** Au niveau des *finances publiques*, les prévisions budgétaires pour 2004 visent un déficit (base engagements, hors dons) de 2,6% du PIB, ce qui représente une réduction de 2% du PIB par rapport à 2003. Le Gouvernement vise l'augmentation des ressources intérieures de 7,6% à 8,6% du PIB pour faire face aux obligations de l'Etat. A cet effet, au niveau des recettes douanières, il sera mis en place une nouvelle d'identification détaillée et précise des marchandises acheminées vers un poste de recette. De plus, le Gouvernement imposera la mise en place d'une garantie financière auprès de la recette de destination pour toute marchandise acheminée non dédouanée en frontière. Par ailleurs, on renforcera le poste des douanes de Douala, et dans le moyen terme, celui de Pointe Noire. En outre, en vue de réduire les fraudes douanières sur les produits entrant en RCA en provenance des autres pays membres de la CEMAC, le Gouvernement veillera au respect des règles d'origine CEMAC. La coordination entre les directions générales des douanes et des impôts sera renforcée par la mise en place d'une cellule mixte comprenant des agents des douanes, des impôts, et de la police judiciaire afin d'effectuer des opérations ponctuelles de contrôle. Au niveau de la Direction générale des impôts, afin de mieux recenser et identifier les contribuables, le fichier NIF<sup>3</sup> est en cours d'apurement pour être mis à la disposition des différentes Directions du Ministère des finances sous forme électronique. En ce qui concerne la Direction de la fiscalité des grandes entreprises (DFGE), elle a désormais la compétence exclusive de l'ensemble de la fiscalité des grandes entreprises, y compris la vérification du portefeuille de tous les contribuables et du recouvrement. Les Directions des Douanes et des Impôts continueront de produire les tableaux de bord en matière de recette.

3.7 Au niveau des dépenses, l'objectif est de les réduire à 11,3% du PIB soit d'un point de pourcentage par rapport à 2003. A cet effet, le Gouvernement a introduit de nouvelles procédures pour améliorer l'efficacité de l'exécution des dépenses avec notamment la réduction des ordres exceptionnels de paiement et le strict respect des dépenses selon les montants initialement prévus. Le paiement régulier des salaires reste un objectif clé du Gouvernement. Des mesures pour améliorer la gestion de trésorerie ont été mises en œuvre, à savoir, l'audit des comptes d'affectation spéciale et la fermeture d'une centaine de comptes bancaires des ministères. Concernant les arriérés intérieurs dont une grande partie est constituée de salaires, l'objectif immédiat est de refaire un nouvel audit de ces arriérés en vue d'établir un plan d'apurement crédible.

3.8 Pour ce qui est du *secteur monétaire et financier*, la BEAC continuera à assurer la mise en œuvre de la politique monétaire avec comme objectif principal la stabilité des prix. La masse

---

<sup>3</sup> Numéro d'identification fiscale.

monétaire devrait croître en liaison avec le PIB en 2004, contrastant avec les baisses notées depuis la fin 2000. Le Gouvernement s'engage à améliorer sa position vis-à-vis du système bancaire afin de renforcer la liquidité des banques et réduire l'éviction de la demande de crédit du secteur privé. Il veillera à ce que le processus de recapitalisation de la Banque internationale pour la Centrafrique (BICA) aboutisse, et que les structures de micro-finance existantes et viables, en particulier le Crédit mutuel Centrafrique (CMCA), obtiennent leurs agréments auprès de la COBAC en vue d'exercer leurs activités.

3.9 Concernant le *secteur extérieur*, afin de normaliser les relations entre la RCA et ses créanciers extérieurs et d'ouvrir l'accès à certains financements extérieurs, les autorités centrafricaines engageront des discussions avec les créanciers multilatéraux et bilatéraux pour convenir d'un plan global et crédible d'apurement des arriérés. Le Gouvernement est convaincu de l'importance de tels accords surtout dans la perspective d'un programme soutenu par la Facilité de réduction de la pauvreté et de croissance (FRPC) du FMI. Le Gouvernement entend dans une première étape procéder à la réconciliation des données relatives à la dette extérieure, notamment les montants des arriérés. Du fait de l'insoutenabilité de la dette extérieure, les autorités espèrent bénéficier d'allègements de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée, une fois que les performances économiques et financières le permettront. Le Gouvernement envisage de stimuler le commerce extérieur et réduire ainsi l'isolement économique de la RCA. Il sera procéder au renforcement de l'application des réglementations au sein de la CEMAC. Par ailleurs, dans la perspective de la remise en état de service des principaux axes routiers, la suppression des barrages routiers sera une priorité afin de réduire leur incidence sur les coûts de transport et améliorer la compétitivité des exportations tout en réduisant les prix des importations.

3.10 **Renforcement de la bonne gouvernance.** La *corruption* dans l'administration publique paralyse le bon fonctionnement de l'Etat et de l'économie. En 2003, le Gouvernement avait adopté une loi anti-corruption, portant répression des détournements des deniers publics, de la corruption, de la concussion, des trafics d'influence et du blanchiment d'argent. Un élément clef de la stratégie de lutte contre la corruption est de finaliser la *réforme judiciaire* qui s'est jusqu'ici traduite par l'adoption d'un nouveau code pénal et, avec l'appui de la Banque mondiale, par la formation de magistrats spécialisés dans le domaine financier. La réforme judiciaire aboutira à la mise en place d'un nouvel organigramme du Ministère de la Justice, à la rationalisation du fonctionnement du système judiciaire et à la création d'organes juridiques spécifiques pour soutenir la stratégie d'assainissement des finances publiques et de lutte contre la corruption. Le Gouvernement mettra en place un Pole financier au parquet de Bangui et une Agence Judiciaire de l'Etat chargée du suivi et de la défense des intérêts de l'Etat dans les procédures judiciaires. En *matière douanière*, le Gouvernement introduira un code éthique pour les agents des douanes. Les autorités se sont également engagées à assurer une bonne transition vers un nouvel ordre constitutionnel.

3.11 Au niveau du *secteur minier et forestier*, le Gouvernement poursuivra ses efforts de renforcement de la gestion des ressources naturelles, et d'amélioration de la transparence. Les textes d'application du nouveau code minier en cours de finalisation est de favoriser la libéralisation du secteur en cohérence avec les pratiques internationales. Concernant le diamant, le pays a adhéré depuis 2001 au processus de Kimberley. Les discussions avec le Département pour le développement international de la Grande Bretagne se poursuivent pour mettre en place l'Initiative sur la transparence des industries extractives en RCA. En attendant une étude stratégique plus approfondie, les objectifs des réformes préliminaires que le Gouvernement a décidé d'engager dans le secteur diamant sont de: (i) renforcer la production artisanale; (ii) réduire l'évasion fiscale; et (iii) attirer les investisseurs étrangers et locaux. Dans le *secteur forestier*, il s'agira de suivre rigoureusement le Plan de gestion forestière. A cet égard, parmi les mesures à court terme déjà prises, on peut citer la suppression des permis spéciaux de coupe; la tenue des Etats généraux des eaux, forêts, chasses et pêches et la mise en place d'un Comité de suivi des recommandations de ces états généraux; et le renforcement du contrôle par la brigade mobile d'intervention. Il s'agira à moyen terme d'entreprendre une relecture du Code forestier et préparer ses textes d'application. Pour ce qui est du *secteur parapublic*, les entreprises

publiques, notamment celles des télécommunications, d'eau et d'électricité, se trouvent dans une situation financière difficile du fait de l'accumulation d'impayés de l'Etat et de dettes vis-à-vis des banques commerciales. De plus, ces entreprises subissent des pertes financières élevées à cause de la fraude et de la vétusté de leurs équipements. Le Gouvernement prendra des mesures pour améliorer la gestion et la rentabilité de ces entreprises afin de créer les conditions de relance du processus de leur privatisation.

**3.12 Réhabilitation des services dans les secteurs sociaux.** Les autorités, avec le soutien des partenaires, vont déployer des efforts soutenus pour la réhabilitation des services dans les secteurs sociaux, notamment pour reprendre la fourniture de services (santé publique, éducation, traitement et prévention contre le HIV/AIDS) à travers le pays. Une timide reprise de l'approvisionnement des services de santé en médicaments est perceptible grâce à des actions de réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires sur le territoire et au retour du personnel qualifié. Face à la pénurie des médicaments, des dépôts de médicaments ont été créés au niveau des préfectures. Une participation de tous les partenaires sera requise pour mobiliser les ressources nécessaires pour la reconstruction et l'équipement des infrastructures sanitaires et scolaires dans les zones est et nord-ouest, les plus affectées par les conflits.

**3.13 Besoins de renforcement des capacités de l'administration publique.** Pour mettre en œuvre ce programme, le Gouvernement a exprimé aux bailleurs un besoin d'assistance technique dans les domaines suivants : finances publiques, système statistique, élaboration du CLSP, planification et gestion des projets.

**3.14 Besoins de financement du programme.** Des projections de la balance des paiements, il se dégage en 2004 et 2005 un besoin résiduel de financement de 50,60 milliards de FCFA à rechercher en faisant l'hypothèse que le pays fera face au service prévisionnel de sa dette extérieure.

## **3.2 Evaluation du programme du Gouvernement**

3.2.1 Le Gouvernement n'a pas encore un cadre stratégique de développement à moyen terme. Il a cependant relancé le processus d'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) dont la version intérimaire pourrait être disponible en décembre 2004.

3.2.2 Les performances de la première phase du PRE ont été contrastées. Si la réalisation des objectifs quantitatifs a été difficile, les résultats au niveau des actions prioritaires sont relativement encourageants aussi bien en matière de gestion des finances publiques que du renforcement de la bonne gouvernance. La faiblesse des capacités en matière de gestion économique, amplifiée par l'indisponibilité de l'assistance technique prévue au cours du premier semestre 2004, explique en partie ces résultats. Ces réformes ont mis en exergue, néanmoins, la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation économique et financière du pays.

3.2.3 Les objectifs du programme de la deuxième phase dans laquelle s'inscrit le PUPC du FMI sont pertinents par rapport aux contraintes de la RCA. En effet, le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement de la sécurité constituent des impératifs pour la normalisation de la situation socio-politique et la reprise économique. Par ailleurs, le renforcement des capacités de l'administration publique est nécessaire pour une bonne mise en œuvre et le suivi des résultats du programme. Ensuite, les mesures relatives aux finances publiques (augmentation des recettes, maîtrise des dépenses et paiement régulier des salaires) et à la gouvernance (obligation de rendre compte et transparence) visent à juste titre l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la gestion des secteurs minier et forestier qui sont vitaux pour l'économie. Il y a lieu toutefois de noter la difficulté d'atteindre l'objectif de paiement régulier des salaires sur ressources propres. Par ailleurs, la réhabilitation du secteur financier et des secteurs sociaux est indispensable au renforcement du capital humain et à la reprise économique. Enfin, la reprise du processus d'élaboration du CSLP permettra au Gouvernement d'avoir une meilleure visibilité en matière de politique et stratégie de développement à

moyen terme. Un besoin d'assistance financière est cependant nécessaire pour améliorer le capital humain et renforcer les capacités institutionnelles en vue d'une bonne mise en œuvre des réformes et de la reconstruction économique.

3.2.4 Il n'y a pas dans le programme du Gouvernement des mesures explicites relatives à la redynamisation du secteur privé. Toutefois, il y a des mesures indirectes de nature politique (élections démocratiques et retour de la sécurité), macro-économique (maîtrise de l'inflation et réduction du financement bancaire du déficit public), structurelles (renforcement de la bonne gouvernance et promotion des échanges au niveau de la CEMAC), sectorielle (relance des secteurs forestier et minier contrôlés par le privé, renforcement du secteur financier, réhabilitation des services publics dans les secteurs sociaux) qui pourraient à terme, créer un environnement propice à la relance du secteur privé.

### 3.3 Défis et risques

3.3.1 La mise en œuvre du programme est assujettie à court terme aux principaux risques suivants: (i) la résurgence des conflits politico-militaires et des soulèvements populaires qui pourraient contrarier le réengagement effectif des partenaires au développement; (ii) la faiblesse des capacités de l'administration publique à mettre en œuvre et suivre le programme; et (iii) la non normalisation en 2005 des relations avec les principaux créanciers notamment multilatéraux. L'atténuation de ces risques constitue les principaux défis à relever.

3.3.2 Les risques de *conflits politico-militaires et de grèves syndicales* liées à la crise budgétaire et à la persistance des arriérés de salaires dans la fonction publique existent. La mise en œuvre des réformes qui pourrait en être affectée est susceptible, à son tour, d'affecter la volonté de réengagement perceptible chez des bailleurs de fonds. Pour minimiser ces risques, le Gouvernement de transition s'est engagé auprès de la Commission de l'UE, dans le cadre des consultations au titre de l'Article 96 des Accords de Cotonou, à faire adopter la nouvelle constitution par voie référendaire en novembre 2004 et à organiser des élections (présidentielles et législatives) démocratiques en janvier/février 2005. Le Gouvernement qui sera issu de ces élections devra à son tour veiller à la normalisation durable de la situation politique, procéder à la restructuration des forces de sécurité et de défense, convenir des conditions de la paix sociale avec les syndicats, accélérer l'assainissement des finances publiques et la reprise de l'économie et intensifier le dialogue politique avec l'opposition.

3.3.3 Le risque lié à la *faiblesse de l'administration publique* notamment dans sa fonction de gestion économique est atténué dans une certaine mesure par l'assistance déjà effective de certains bailleurs de fonds tels que le FMI, la Banque mondiale, l'UE, la France, le Système des Nations Unies dans les domaines des finances publiques, du secteur minier, des statistiques et de l'élaboration du CSLP. Le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration avec l'aide des partenaires extérieurs est essentiel pour permettre l'exécution efficace des réformes de la deuxième phase du PRE et des actions subséquentes.

3.3.4 Concernant le risque relatif à la *non normalisation des relations* avec les principaux créanciers, le Gouvernement a l'intention de négocier des accords avec ses créanciers sur le traitement des arriérés. Ces accords devraient s'inscrire dans le cadre d'un programme triennal de réformes bénéficiant du soutien de la communauté financière internationale dont notamment les IBW.

## IV DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS

### 4.1 Institutions de Bretton Woods et autres organismes multilatéraux

4.1.1 **FMI.** Des consultations au titre de l'Article IV des statuts du FMI ont eu lieu au cours du mois de janvier 2004. Le rapport au titre de l'Article IV, requérant un PUPC a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 2 avril 2004. Depuis, le FMI assiste la RCA dans le cadre d'un PUPC approuvé le 23 juillet 2004. L'assistance du FMI se chiffre à 8,07 millions de DTS.

Cette assistance pourrait être suivie d'un second PUPC ou d'un programme soutenu par une FRPC selon les performances. Une mission du FMI s'est rendue à Bangui du 24 au 31 octobre 2004 pour procéder à une revue à mi-parcours des performances du PUPC et discuter du budget 2005. Les résultats préliminaires de cette mission révèlent de faibles performances en matière de finances publiques et de gouvernance à fin septembre 2004. Toutefois, on note une amélioration de la sécurité et la prise de conscience des enjeux que représente l'organisation d'élections démocratiques et transparentes pour l'avenir du pays. Le Gouvernement s'est engagé à redoubler d'efforts pour améliorer les performances à fin décembre 2004.

**4.1.2 Banque mondiale.** La Banque mondiale est le principal créancier de la RCA (245 milliards FCFA d'encours de la dette à fin 2003) avec des arriérés de 15 milliards de FCFA. Elle a initié en février 2004 une mission multi-bailleurs d'évaluation multisectorielle dont l'objectif était de disposer d'un ensemble d'études susceptibles de guider les interventions futures des partenaires dans ce pays. La Banque a participé à cette mission. La Banque mondiale a élaboré une matrice synthétique provisoire de suivi du PRE durant la période de transition. La note de réengagement de la Banque mondiale en RCA a été approuvée en juillet 2004. Ainsi, dans le cadre de l'Initiative LICUS, un don de 4 millions de dollars EU destiné au renforcement des capacités des administrations financières, à la formation, au secteur de l'éducation, à la santé et à la lutte contre le VIH/SIDA a été octroyé à la RCA. En outre, la Banque mondiale assure le Secrétariat du Projet spécial de réinsertion des ex-combattants et d'appui aux communautés (PRAC) d'un montant de 9,8 millions de dollars EU et appuie la lutte contre le VIH/SIDA.

**4.1.3 UE.** La coopération avec l'UE comprend un volet politique et un volet économique. Le volet politique s'inscrit dans le cadre de l'article 96 des accords de Cotonou dans le cadre duquel l'UE soutient, conjointement avec la France et le PNUD, le processus des élections générales à hauteur de 13 millions de dollars EU. Afin de renforcer la sécurité, un appui aux forces de la CEMAC de 10 millions d'euros est également prévu. Le volet économique du dialogue s'inscrit dans le cadre du 9ème FED (2002-2007). L'allocation indicative serait de 127,5 millions d'euros dont 20,5 millions d'euros provenant de reliquat de fonds antérieurs, 86 millions d'euros de l'enveloppe A et 21 millions d'euros de l'enveloppe B du 9ème FED. La répartition du reliquat de fonds et de l'enveloppe A se présente comme suit: (i) 71% pour le secteur transport, infrastructure, secteur forestier, secteur rural, appui budgétaire y compris le secteur de la santé et du VIH/SIDA, (ii) 25% pour l'appui macro-économique et le renforcement de la bonne gouvernance, et (iii) 4% pour les micro-réalisations (hors concentration). L'enveloppe B du 9ème FED sera mobilisée pour des appuis supplémentaires à déterminer (assistance d'urgence, allègements de la dette, etc.). Dans le cadre de l'appui macro-économique, l'assistance technique de l'UE en 2002 a permis l'élaboration d'un rapport sur les finances publiques qui a servi de référence à l'élaboration en 2003 d'un plan d'actions pour l'assainissement des finances publiques en RCA. Par ailleurs, l'UE a fourni des assistants techniques pour la mise en œuvre de ce plan au cours du deuxième semestre 2004.

**4.1.4 Système des Nations Unies.** Durant la période de transition, le PNUD soutiendra les élections générales et la sécurité. Il est chargé de mettre en œuvre le PRAC. Une stratégie d'intervention 2005-2007 des Agences des Nations unies en RCA est en cours de définition.

## **4.2 Partenaires bilatéraux**

**4.2.1 France.** La France est le principal créancier actuel du Club de Paris. En 2004, la Coopération avec la RCA comporte trois principaux volets, à savoir la coopération civile, les opérations de l'Agence française de développement (AFD) et l'appui au plan politique et militaire. Le montant total de son assistance en 2004 est de 12,3 milliards de FCFA. Les financements au titre de la *coopération civile* pour l'année 2004 s'élèvent à 6,72 milliards FCFA, dont un appui budgétaire de 656 millions de FCFA décaissé au premier semestre 2004 pour le paiement des salaires de la fonction publique et de l'assistance technique à différents ministères pour 3,01 milliards de FCFA. Un appui budgétaire supplémentaire de 1,3 million de dollars EU a été octroyé en 2004 après la conclusion du PUPC avec

le FMI. *L'appui de l'AFD* qui est de 2,0 milliards de FCFA en 2004 a permis de financer des projets dans le secteur des transports et infrastructures, celui de la forêt et du secteur rural ainsi que celui de la santé. Quant à l'appui au titre de la *coopération militaire*, il a été important dans la période qui a suivi le coup d'état de mars 2003 en contribuant au rétablissement de la sécurité par l'assistance technique à l'armée, la formation, l'équipement des forces armées centrafricaines et le soutien de la CEMAC. Le soutien militaire en 2004 se chiffrerait à 2,31 milliards de FCFA. Au niveau politique, la France finance conjointement avec l'UE et le PNUD, le processus électoral prévu début 2005.

4.2.2 **Autres créanciers.** A fin mars 2004, le stock de la dette (hors arriérés) vis-à-vis des autres créanciers bilatéraux s'élèverait à 124,77 milliards de FCFA. Le stock total des arriérés à fin avril 2004 se chiffre à 170,68 milliards de FCFA. Parmi les plus importants créanciers figurent Taiwan, l'Arabie Saoudite, la Chine, la Libye et l'Allemagne. La Chine est actuellement la plus active. Elle a octroyé un appui budgétaire de 2,1 millions de dollars EU pour le paiement des salaires en mai 2004 et un prêt sans intérêt pour la construction du stade de Bangui. Le BEAC a accordé un appui budgétaire de 12 milliards de FCFA à la RCA dont 7,0 milliards de FCFA ont été décaissés en juillet 2004.

## V STRATEGIE D'ASSISTANCE DU GROUPE DE LA BANQUE

### 5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion

Depuis 1972, le Groupe de la Banque a financé 23 opérations pour un montant total d'engagements nets de 106,84 millions UC (13,72 millions UC de la BAD et 96,26 millions UC du FAD) repartis comme suit : multi-sectoriel (30,12%) ; secteur agricole (25,12%) ; équipements collectifs (23,72%) ; transports (11,95%) et secteur social (9,09%). Le Groupe de la Banque a cofinancé deux programmes de réformes économiques avec les Institutions de Bretton-Woods. **Du fait de la persistance du problème des arriérés à partir de 1994, et en vue de réduire l'endettement de la RCA, le Groupe de la Banque a procédé, en 1996, à l'annulation de tous les prêts et dons, à l'exception de l'étude du plan directeur de développement agricole qui s'est achevée en 1999.** Par le passé, l'exécution des opérations du Groupe de la Banque s'est heurtée aux problèmes suivants: (i) la non-libération à temps par le Gouvernement de ses contributions aux financements des projets; (ii) les lourdeurs administratives; (iii) les longs délais de mise en vigueur des accords de prêts occasionnant plusieurs prorogations des dates limites de dernier décaissement; (iv) la non-maîtrise des procédures du Groupe de la Banque en matière d'acquisition des biens et services; et (v) le non-remboursement régulier de la dette envers le Groupe de la Banque.

### 5.2 Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque

Depuis 1994, la RCA est sous sanctions pour cause d'arriérés sur le remboursement des prêts. Au 15 octobre 2004, le montant total des arriérés dus au titre du remboursement de la dette se chiffrait à 22,47 millions d'UC, dont 18,46 millions pour le FAD et 4,01 millions d'UC pour la BAD. Les remboursements prévus au cours des trois prochaines années apparaissent au tableau 2 ci-dessous. Ainsi, si aucun remboursement n'est effectué en 2005, le stock des arriérés se chiffrerait à 25,43 millions d'UC soit 3,3% du PIB.

Tableau 1 : Remboursement des prêts arrivant à échéance, 2005-2007  
( En millions d'UC)

| Remboursements des prêts |           | Arriérés au 15/10/2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------------------|-----------|------------------------|------|------|------|
| FAD                      | Principal | 12,10                  | 2,21 | 2,27 | 2,34 |
|                          | Intérêts  | 6,36                   | 0,75 | 0,73 | 0,71 |
|                          | Total     | 18,46                  | 2,96 | 3,00 | 3,05 |
| BAD                      | Principal | 2,42                   | -    | -    | -    |
|                          | Intérêts  | 1,59                   | -    | -    | -    |
|                          | Total     | 4,01                   | -    | -    | -    |
| TOTAL                    | Principal | 14,52                  | 2,21 | 2,27 | 2,34 |
|                          | Intérêts  | 7,95                   | 0,75 | 0,73 | 0,71 |
|                          | Total     | 22,47                  | 2,96 | 3,00 | 3,05 |

Source : Groupe de la BAD

### 5.3 Stratégie et instruments pour l'apurement des arriérés

5.3.1 Les tentatives d'apurement des arriérés du Groupe de la Banque depuis 1994 n'ont pas été couronnées de succès à cause des difficultés économiques du pays, de l'instabilité politique, et de l'absence de programme avec les Institutions de Bretton Woods (IBW). Depuis juillet 2004, cependant, un nouveau Mécanisme en faveur des pays sortant de conflit (MFPC) a été approuvé par la Banque. Il vise à aider les pays post-conflits à apurer leurs arriérés envers la Banque, et à s'assurer que ces derniers sont en mesure de rester à jour du service futur de leur dette envers le Groupe de la Banque jusqu'à ce qu'ils remplissent les conditions pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

5.3.2 La RCA n'est pas encore considérée comme pays post-conflit par la Banque. Pour déterminer son admissibilité, la Banque procèdera à une évaluation de la situation du pays et se fondera sur ses directives en la matière. La tenue des élections présidentielles et législatives prévues en début 2005 ainsi que les performances du programme de redressement seront critiquées à cet égard. En tout état de cause, cette décision sera prise en consultation avec les partenaires internationaux, notamment les IBW, les agences des Nations unies et les autres organisations multilatérales, les donateurs bilatéraux et les institutions régionales, le cas échéant. Il y a lieu par ailleurs de noter que le pays bénéficie d'un programme d'urgence post-conflit du FMI depuis juillet 2004, et que la Banque mondiale appuie la RCA à travers l'Initiative LICUS, mais ne l'a pas encore qualifié comme pays post-conflit. Par ailleurs, la RCA est un pays IDA éligible à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, mais n'a pas encore rempli les conditions nécessaires pour bénéficier de l'assistance au titre de ladite Initiative. Des progrès en matière de sécurité sont perceptibles et un programme de DDR est en cours d'exécution. Le Gouvernement fait des efforts pour instaurer un cadre institutionnel propice à la bonne gouvernance, et pour le retour à la paix. La paix est effective dans le pays même si sa consolidation reste tributaire du bon déroulement des élections législatives et présidentielles prévues en début 2005. Au vu de ce qui précède, la stratégie de la Banque en 2004 et 2005 est (i) d'encourager le pays à poursuivre les réformes politiques et économiques, (ii) et de renforcer, le cas échéant, les capacités institutionnelles.

#### Dialogue en matière de politiques macro-économiques

5.3.3 La conclusion d'un programme à moyen terme soutenu par la FRPC est fondamental pour (i) atteindre le point de décision de l'Initiative PPTE renforcée; (ii) élaborer un plan de financement crédible des arriérés, et; (iii) accéder au MFPC si la RCA est reconnue comme pays post-conflit. Ainsi, le dialogue en matière de politique macro-économique pendant la période de la présente note

ciblera les actions et les réformes devant permettre au pays d'aboutir à la conclusion d'un programme soutenu par la FRPC. Il y a lieu de souligner que de bonnes performances dans le cadre du PRE et notamment du PUPC 2004 ainsi que l'élaboration d'un CSLP intérimaire sont des pré-requis pour mettre en perspective en 2005 un programme soutenu par la FRPC. Le dialogue sera mené en étroite coordination avec les IBW, la France et l'UE et portera sur l'élaboration du CSLP intérimaire que les autorités compte finaliser à fin 2004, la gestion des finances publiques, les réformes des secteurs minier et forestier, le renforcement du secteur financier et la fourniture de services publics dans les secteurs sociaux.

5.3.4 Le dialogue de la Banque avec le Gouvernement portera également sur les conditions requises pour accéder au MFPC, si la RCA est admise comme pays post-conflit. La Banque attirera à cet effet l'attention des autorités sur : (i) la nécessité du retour à l'ordre constitutionnel et de l'amélioration de la sécurité qui favoriserait le réengagement concerté dans le pays de la communauté internationale; (ii) le respect du caractère de créancier privilégié de la Banque, en faisant notamment des efforts pour le règlement des échéances courantes du service de la dette dans le cadre du PUPC 2004 et des programmes subséquents; (iii) la nécessité de déployer des efforts pour s'acquitter des arriérés envers la Banque sur ses ressources propres; et (iv) la nécessité de mobiliser des ressources auprès de donateurs afin de l'aider au paiement de ses arriérés. Lorsque les conditions d'accès au MFPC seront satisfaites, la Banque lancera les procédures opérationnelles et financières relatives au plan d'apurement des arriérés. La Banque invitera dans ce cadre le Gouvernement à entreprendre des actions pour mobiliser les ressources en vue du règlement de sa quote-part et à approcher ses partenaires au développement au développement susceptibles de contribuer au financement de ce plan. Un document intérimaire de stratégie d'assistance au pays, (DSP-I), pourrait être préparé en 2005, si les arriérés sont réglés.

### **Appui au renforcement des capacités institutionnelles**

5.3.5 En vue de faciliter la mise en œuvre du PRE, le Groupe de la Banque pourrait apporter un appui pour le renforcement des capacités institutionnelles à travers un don du FAD, s'il juge que le Gouvernement poursuit de façon satisfaisante ses efforts pour améliorer la situation politique, économique et sociale. Des domaines d'interventions urgents en matière de renforcement des capacités ont été identifiés dans le cadre du PUPC 2004 et de la mission d'évaluation multi-sectorielle de février 2004, à savoir les finances publiques, le système statistique, l'élaboration du CSLP, la planification économique et la gestion des projets. La Banque, qui a participé à la définition de ses besoins veillera à coordonner son dialogue et toute intervention sur le renforcement des capacités institutionnelles avec les autres bailleurs de fonds. L'allocation totale de la RCA au titre du FAD IX est de 5,10 millions d'UC dont 1,35 million d'UC sous forme de don.

## **VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **6.1 Conclusion**

6.1.1 La RCA a connu des conflits armés qui ont entraîné une destruction massive de ses infrastructures économiques et sociales. Après le Coup d'Etat de mars 2003 et la mise en place du Gouvernement de transition, la situation politique et sécuritaire est en cours d'amélioration avec comme point culminant l'organisation d'élections présidentielles et législatives en début 2005. Le contexte est marqué par un début de réengagement des principaux bailleurs de fonds dont le FMI à travers un PUPC juillet - décembre 2004 et la Banque mondiale à travers l'Initiative LICUS pour appuyer la deuxième phase du Programme de réhabilitation économique du Gouvernement. Ce programme couvre la période de transition juillet 2004 à juin 2005, et a pour objectifs: (i) le renforcement de la sécurité et le retour à l'ordre constitutionnel; (ii) l'amélioration de la situation économique et financière; (iii) le renforcement de la bonne gouvernance ; (iv) la réhabilitation des secteurs sociaux ; et (v) le renforcement des capacités institutionnelles. La situation économique de la RCA reste extrêmement difficile. Le pays a une solvabilité limitée qui ne lui permet pas d'assurer

le service de sa dette extérieure et intérieure. Un programme soutenu par la FRPC pourrait suivre en 2005 en fonction des performances réalisées dans le cadre des réformes actuelles.

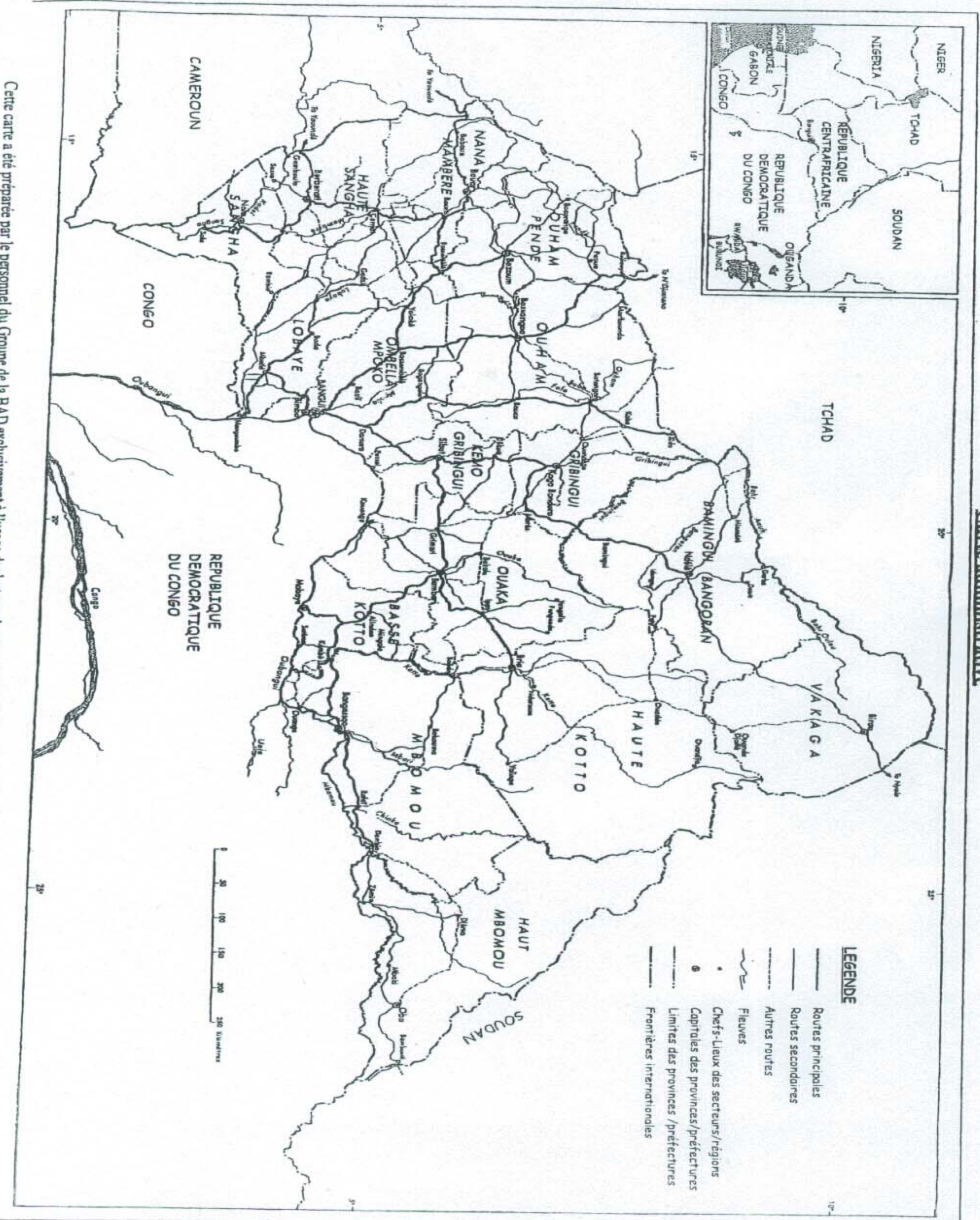
6.1.2 En attendant que la Banque, en concertation avec les IBW et les Nations Unies, et en application de ses politiques, qualifie la RCA de pays post-conflit, le dialogue portera sur la mise en œuvre par le Gouvernement de politiques macro-économiques favorables à la conclusion d'un programme à moyen terme soutenu par la FRPC du FMI. Ceci est fondamental pour l'élaboration d'un plan de financement crédible des arriérés et l'accès au MFPC. La réalisation des autres conditions d'accès au MFPC du Groupe de la Banque fera également l'objet de dialogue, de même que l'appui au renforcement des capacités institutionnelles sous réserve que le Gouvernement poursuive ses efforts, à la satisfaction de la Banque, pour améliorer la situation politique, économique et sociale du pays. Un DSP-I pourrait être aussi élaboré en 2005 en fonction de ces avancées socio-politiques et économiques, ainsi que des efforts de paiement des échéances courantes.

## 6.2 **Recommandation**

Les Conseils sont invités à adopter la Note de dialogue 2004 - 2005 proposée pour la RCA. L'allocation pour les prêts dans le cadre du FAD IX de 3,75 millions d'UC ne pourra être utilisée que sous réserve de l'apurement des arriérés et des progrès en matière politique, économique et sociale.

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**  
**DOCUMENT DE STRATEGIE PAR PAYS**  
**Carte administrative**

Annexe I



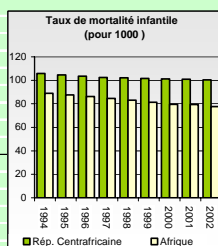
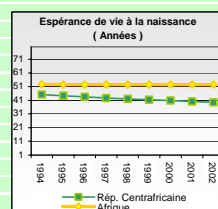
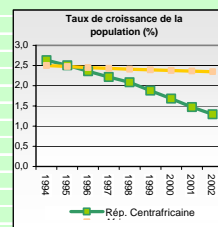
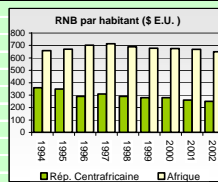
Cette carte a été préparée par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

# Rép. Centrafricaine

## INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

### Annexe 2

|                                                             | Année | Rép. Centrafricaine | Pays en développement | Pays développés |
|-------------------------------------------------------------|-------|---------------------|-----------------------|-----------------|
| <b>Indicateurs de Base</b>                                  |       |                     |                       |                 |
| Superficie (000 Km²)                                        |       | 623                 | 30 061                | 80 976          |
| Population totale (millions)                                | 2002  | 3,8                 | 831,0                 | 5 024,6         |
| Population urbaine (% of Total)                             | 2002  | 41,5                | 38,6                  | 43,1            |
| Densité de la population (au Km²)                           | 2002  | 6,1                 | 27,6                  | 60,6            |
| Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)             | 2002  | 250                 | 650                   | 1 154           |
| Participation de la Population Active - Total (%)           | 2002  | 46,9                | 43,1                  | 45,6            |
| Participation de la Population Active - Femmes (%)          | 2002  | 46,6                | 33,8                  | 39,7            |
| Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain        | 2001  | 0,352               | 0,484                 | 0,655           |
| Indice de développement humain (rang sur 174 pays)          | 2001  | 168                 | n.a.                  | n.a.            |
| Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)           | 1993  | 66,6                | 46,7                  | 23,0            |
| <b>Indicateurs Démographiques</b>                           |       |                     |                       |                 |
| Taux d'accroissement de la population totale (%)            | 2002  | 1,3                 | 2,2                   | 1,7             |
| Taux d'accroissement de la population urbaine (%)           | 2002  | 3,1                 | 3,9                   | 2,9             |
| Population âgée de moins de 15 ans (%)                      | 2002  | 43,5                | 43,2                  | 32,4            |
| Population âgée de 65 ans et plus (%)                       | 2002  | 4,0                 | 3,3                   | 5,1             |
| Taux de dépendance (%)                                      | 2002  | 89,0                | 86,6                  | 61,1            |
| Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)             | 2002  | 94,4                | 98,9                  | 103,3           |
| Population féminine de 15 à 49 ans (%)                      | 2002  | 23,4                | 24,0                  | 26,9            |
| Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)            | 2002  | 39,5                | 50,6                  | 62,0            |
| Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)              | 2002  | 40,6                | 51,7                  | 66,3            |
| Taux brut de natalité (pour 1000)                           | 2002  | 37,7                | 37,3                  | 24,0            |
| Taux brut de mortalité (pour 1000)                          | 2002  | 22,1                | 15,3                  | 8,4             |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000)                     | 2002  | 100,4               | 81,9                  | 60,9            |
| Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)            | 2002  | 173,0               | 135,6                 | 79,8            |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100000)                  | 1997  | 649                 | 641                   | 440             |
| Indice synthétique de fécondité (par femme)                 | 2002  | 4,9                 | 4,9                   | 2,8             |
| Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)            | 1998  | 14,0                | 40,0                  | 59,0            |
| <b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>                 |       |                     |                       |                 |
| Nombre de médecins (pour 100000 habitants)                  | 1999  | 3,2                 | 57,6                  | 78,0            |
| Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)                | 1995  | 8,8                 | 105,8                 | 98,0            |
| Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%) | 1995  | 46,0                | 38,0                  | 56,0            |
| Accès à l'eau salubre (% de la population)                  | 2000  | 60,0                | 60,3                  | 78,0            |
| Accès aux services de santé (% de la population)            | 1999  | 45,0                | 61,7                  | 80,0            |
| Accès aux services sanitaires (% de la population)          | 2000  | 31,0                | 60,5                  | 52,0            |
| Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA    | 2001  | 12,8                | 5,7                   | 1,3             |
| Incidence de la tuberculose (pour 100000)                   | 1999  | 137,1               | 198,0                 | 144,0           |
| Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)                  | 2002  | 66,0                | 76,4                  | 82,0            |
| Enfants vaccinés contre la rougeole (%)                     | 2002  | 39,0                | 67,7                  | 73,0            |
| Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)               | 1995  | 23,2                | 25,9                  | 31,0            |
| Apport journalier en calorie par habitant                   | 2001  | 1 949               | 2 444                 | 2 675           |
| Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)      | 1998  | 2,0                 | 3,3                   | 1,8             |
| <b>Indicateurs d'Education</b>                              |       |                     |                       |                 |
| Taux brut de scolarisation au (%)                           |       |                     |                       |                 |
| Primaire - Total                                            | 2000  | 75,0                | 89,2                  | 91,0            |
| Primaire - Filles                                           | 2000  | 61,0                | 83,7                  | 105,0           |
| Secondaire - Total                                          | 1996  | 9,8                 | 40,8                  | 88,0            |
| Secondaire - Filles                                         | 1996  | 5,8                 | 38,2                  | 45,8            |
| Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)       | 1991  | 24,9                | 49,9                  | 51,0            |
| Analphabétisme des adultes - Total (%)                      | 2002  | 50,4                | 37,9                  | 26,6            |
| Analphabétisme des adultes - Hommes (%)                     | 2002  | 38,0                | 29,2                  | 19,0            |
| Analphabétisme des adultes - Femmes (%)                     | 2002  | 61,7                | 46,4                  | 34,2            |
| Dépenses d'éducation en % du PIB                            | 1998  | 1,8                 | 3,5                   | 3,9             |
| <b>Indicateurs d'Environnement</b>                          |       |                     |                       |                 |
| Terres arables en % de la superficie totale                 | 2002  | 3,1                 | 6,2                   | 9,9             |
| Taux annuel de déforestation (%)                            | 1995  | 0,4                 | 0,7                   | 0,4             |
| Taux annuel de reboisement (%)                              | 1990  | 48,0                | 4,0                   | ...             |
| Emissions de CO2 par habitant (tonnes métriques)            | 1998  | 0,1                 | 1,1                   | 1,9             |



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; ONU/SIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes : n.a. Non Applicable

... Donnée Non Disponible

## RCA: Indicateurs économiques et financiers clés, 2000-06

|                                                | 2000                                                                   | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | 2005  | 2006  |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
|                                                | (Variation annuelle en pourcentage à moins d'une indication contraire) |       |       |       |       |       |       |
| Revenu national et prix                        |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| PIB à prix constant                            | 1,8                                                                    | 0,3   | -0,6  | -7,5  | 2,3   | 4,4   | 4,2   |
| PIB à prix courants                            | 7,0                                                                    | 3,8   | 2,4   | -4,2  | 4,7   | 7,0   | 7,0   |
| Déflateur PIB                                  | 5,0                                                                    | 3,6   | 3,0   | 3,5   | 2,4   | 2,5   | 2,7   |
| Prix à la consommation                         |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Moyenne Annuelle                               | 3,2                                                                    | 3,8   | 2,3   | 4,2   | 0,8   | 2,5   | 2,7   |
| Opérations financières du Gouvernement         |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Revenu total                                   | 1,4                                                                    | 4,3   | 24,2  | -31,6 | 18,1  | 11,7  | 12,5  |
| Dépense totale                                 | -8,9                                                                   | -11,5 | 22,4  | -25,4 | -3,6  | 10,4  | 12,6  |
| Monnaie et crédit                              |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Avoir intérieur net'                           | 0,1                                                                    | 13,2  | 2,9   | -0,1  | 1,2   | ...   | ...   |
| Crédit intérieur 1/                            | 3,1                                                                    | 16,9  | 2,2   | 2,5   | 1,1   | ...   | ...   |
| Masse monétaire au sens large (M2)             | 5,4                                                                    | -1,1  | -4,3  | -8,0  | 5,8   | ...   | ...   |
| Vitesse de circulation M2 (fin de période)     | 6,2                                                                    | 6,5   | 6,9   | 7,2   | 7,1   | ...   | ...   |
| Secteur extérieur                              |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Exportation (en dollars EU)                    | 5,4                                                                    | -9,0  | 2,6   | -19,3 | 38,6  | 15,1  | 7,6   |
| Exportations en volume                         | 14,2                                                                   | 4,8   | 0,3   | -31,7 | 29,9  | 13,2  | 5,1   |
| Importations f.o.b ( en dollars EU)            | -9,6                                                                   | -9,8  | 13,8  | -6,5  | 18,7  | 11,6  | 7,5   |
| Importations en volume                         | -10,3                                                                  | -13,8 | 12,7  | -14,5 | 16,9  | 9,0   | 7,2   |
| Termes de l'échange (en dollars EU)            | -8,4                                                                   | -17,1 | 1,3   | 8,1   | 5,1   | -0,8  | 2,1   |
| Taux de change effectif nominal                | 0,1                                                                    | 5,3   | 3,4   | 4,1   | ...   | ...   | ...   |
| <b>Taux de change effectif réel</b>            | -2,6                                                                   | 3,3   | 3,5   | 6,1   | ...   | ...   | ...   |
|                                                | (En pourcentage du PIB, à moins d'une indication contraire)            |       |       |       |       |       |       |
| Epargne nationale brute                        | 6,5                                                                    | 5,8   | 6,1   | 0,9   | 3,8   | 6,4   | 7,7   |
| <i>dont: Transferts officiels courants</i>     | 2,4                                                                    | 1,6   | 1,9   | 0,5   | 0,7   | 1,1   | 1,3   |
| Epargne intérieure brute                       | 4,7                                                                    | 3,9   | 4,2   | 0,1   | 2,2   | 4,6   | 6,1   |
| Gouvernement                                   | -0,4                                                                   | 0,4   | 0,8   | -1,8  | 0,4   | 1,0   | 1,5   |
| Secteur privé                                  | 5,1                                                                    | 3,5   | 3,4   | 1,8   | 1,8   | 3,6   | 4,7   |
| Consommation                                   | 95,3                                                                   | 96,1  | 95,8  | 99,9  | 97,8  | 95,4  | 93,9  |
| gouvernement'                                  | 3,7                                                                    | 3,2   | 3,9   | 3,0   | 2,3   | 2,5   | 2,6   |
| Secteur privé                                  | 91,6                                                                   | 92,9  | 91,8  | 96,9  | 95,4  | 92,9  | 91,3  |
| Investissement brut                            | 9,5                                                                    | 8,4   | 9,0   | 6,0   | 6,7   | 8,7   | 9,8   |
| Gouvernement'                                  | 4,7                                                                    | 3,5   | 4,8   | 2,1   | 2,3   | 2,9   | 3,4   |
| Secteur privé                                  | 4,8                                                                    | 4,9   | 4,2   | 3,9   | 4,4   | 5,7   | 6,3   |
| Ecart de ressources                            | -4,8                                                                   | -4,5  | -4,7  | -6,0  | -4,5  | -4,0  | -3,6  |
| Transfert courant et revenu(net)               | 1,8                                                                    | 2,0   | 1,9   | 0,8   | 1,6   | 1,8   | 1,5   |
| Balance du compte courant extérieur'           | -3,0                                                                   | -2,5  | -2,8  | -5,1  | -2,9  | -2,3  | -2,1  |
| Balance globale des paiements                  | -1,9                                                                   | -3,9  | -5,0  | -4,7  | -2,7  | -3,0  | -1,9  |
| Opérations financières du Gouvernement central |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Revenu total                                   | 8,9                                                                    | 8,9   | 10,8  | 7,7   | 8,7   | 9,1   | 9,5   |
| Dépense totale'                                | -15,5                                                                  | -13,2 | -15,8 | -12,3 | -11,3 | -11,7 | -12,3 |
| Solde globale (base caisse)                    |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| Dons exclus                                    | -6,6                                                                   | -4,3  | -5,0  | -4,6  | -2,6  | -2,6  | -2,7  |
| Dons inclus                                    | -1,8                                                                   | -0,9  | -1,2  | -3,1  | -1,0  | -0,5  | -0,3  |
| Solde primaire au sens étroit 2/               | -0,2                                                                   | 0,3   | 1,0   | -2,1  | 0,5   | 1,0   | 1,5   |
| Solde primaire de base 3/                      | -1,9                                                                   | -1,0  | -0,5  | -3,3  | -0,7  | 0,0   | 0,4   |
| Dette publique extérieure avant allègement     | 82,3                                                                   | 97,0  | 94,1  | 96,4  | 93,2  | 87,9  | 83,2  |
| Valeur actualisée nette du stock de la dette   | 251,0                                                                  | 377,2 | 420,9 | 510,8 | 379,2 | 339,6 | 326,0 |
| Ratio du service de la dette du 4/             | 10,4                                                                   | 14,8  | 24,6  | 31,4  | 24,9  | 25,4  | 20,1  |
| Ratio du service de la dette réglé 4/          | 5,6                                                                    | 7,3   | 0,8   | 0,3   | ...   | 25,4  | 20,1  |
| Réserves officielles brutes de change 5/       |                                                                        |       |       |       |       |       |       |
| (en millions de dollars EU)                    | 135,7                                                                  | 119,8 | 121,0 | 131,0 | 134,6 | 139,1 | 147,4 |
| (en mois d'importations, f.o.b)                | 13,6                                                                   | 13,6  | 11,2  | 12,8  | 12,1  | 11,2  | 11,0  |
| (PIB nominal en milliards de francs CFA)       | 683,1                                                                  | 709,2 | 726,2 | 695,6 | 728,5 | 779,7 | 834,3 |
| Taux d'échange(moyenne FCFA par Dollar EU)     | 710,1                                                                  | 732,4 | 694,8 | 580,1 | ...   | ...   | ...   |

Sources: Autorités de la RCA, estimations et projections de l'équipe du FMI

1/En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période

2/ Non compris paiements intérêt de la dette et investissements financés sur ressources extérieures

3/Non compris investissements financés sur ressources extérieures

4/En pourcentage des exportations de biens et services non facteurs

5/ Situation à fin 2003 reflète l'accumulation d'arriérés extérieurs au cours de 2003

## RCA: Opérations du Gouvernement Central, 2000-06

|                                                  | 2000                | 2001  | 2002   | 2003                                                     | 2004  | 2005  | 2006   |
|--------------------------------------------------|---------------------|-------|--------|----------------------------------------------------------|-------|-------|--------|
|                                                  |                     |       |        | Est.                                                     | Prog. | Proj. | Proj.  |
| (In billions of CFA francs)                      |                     |       |        |                                                          |       |       |        |
| Revenu                                           | 60,5                | 63,2  | 78,4   | 53,7                                                     | 63,4  | 70,8  | 79,7   |
| Revenu de la fiscalité                           | 53,4                | 51,8  | 61,4   | 45,3                                                     | 51,9  | 58,0  | 65,3   |
| Taxes directes <sup>1</sup>                      | 12,6                | 15,2  | 17,2   | 14,0                                                     | 16,8  | 18,8  | 21,1   |
| Taxes interieures indirectes                     | 30,3                | 24,8  | 33,3   | 20,5                                                     | 24,4  | 26,8  | 30,1   |
| Taxe sur le commerce international               | 10,5                | 11,8  | 10,9   | 10,7                                                     | 10,7  | 12,3  | 14,1   |
| <i>Dont: taxes sur les importations</i>          | 6,6                 | 7,0   | 7,6    | 7,7                                                      | 7,8   | 9,0   | 10,3   |
| Revenu non fiscal                                | 7,1                 | 11,4  | 17,0   | 8,4                                                      | 11,5  | 12,8  | 14,4   |
| <i>Dont: reçu de la MONUC</i>                    | 0,0                 | 4,4   | 2,8    | 0,0                                                      | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Dépenses                                         | -105,7              | -93,6 | -114,6 | -85,5                                                    | -82,5 | -91,0 | -102,5 |
| Dépense primaire courante                        | -51,6               | -51,0 | -57,3  | -58,1                                                    | -51,6 | -53,0 | -55,0  |
| Salaires                                         | -28,9               | -29,2 | -33,1  | -34,5                                                    | -33,0 | -33,3 | -34,3  |
| Transferts et subventions <sup>1</sup>           | -8,2                | -7,2  | -7,1   | -7,3                                                     | -7,2  | -7,9  | -8,7   |
| Biens et services <sup>1</sup>                   | -14,5               | -14,6 | -17,1  | -16,3                                                    | -11,4 | -11,7 | -12,0  |
| Intérêt dû                                       | -11,5               | -9,8  | -11,3  | -7,9                                                     | -8,5  | -7,5  | -9,1   |
| Extérieur <sup>1</sup>                           | -10,2               | -8,5  | -7,3   | -5,0                                                     | -5,5  | -5,0  | -6,4   |
| Intérieur                                        | -1,3                | -1,3  | -3,9   | -2,9                                                     | -3,0  | -2,5  | -2,7   |
| Dépense en capital                               | -42,6               | -32,8 | -46,0  | -19,5                                                    | -22,3 | -30,5 | -38,4  |
| Financement interne <sup>1</sup>                 | -10,3               | -9,7  | -13,5  | -10,5                                                    | -8,3  | -10,0 | -12,5  |
| Financement externe <sup>1</sup>                 | -32,3               | -23,1 | -32,5  | -9,0                                                     | -14,0 | -20,5 | -25,9  |
| Solde global, base engagements                   |                     |       |        |                                                          |       |       |        |
| Dons non compris                                 | -45,2               | -30,5 | -36,2  | -31,8                                                    | -19,1 | -20,2 | -22,8  |
| <i>Dont: Solde primaire au sens étroit</i>       | -1,4                | 2,5   | 7,6    | -14,9                                                    | 3,4   | 7,8   | 12,2   |
| Y compris dons                                   | -12,4               | -6,2  | -8,6   | -21,8                                                    | -7,4  | -4,1  | -2,2   |
| Variations des arriérés (net; reduction -)       | -2,9                | -7,3  | 21,3   | 30,5                                                     | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Intérieur <sup>1</sup>                           | -8,7                | -15,1 | -4,7   | 6,2                                                      | ...   | ...   | ...    |
| Extérieur <sup>1</sup>                           | 5,9                 | 7,8   | 26,1   | 24,3                                                     | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Solde global (base caisse)                       | -48,1               | -37,7 | -14,8  | -1,4                                                     | -19,1 | -20,2 | -22,8  |
| Financement identifié <sup>2</sup>               | 48,1                | 37,7  | 14,8   | 1,4                                                      | -3,6  | -7,7  | -0,7   |
| Net extérieur <sup>1</sup>                       | 39,3                | 26,5  | 14,5   | -1,3                                                     | -1,5  | -2,4  | 8,8    |
| Projets                                          | 32,3                | 23,1  | 32,5   | 9,0                                                      | 14,0  | 20,5  | 25,9   |
| Dons <sup>1</sup>                                | 31,6                | 21,8  | 26,5   | 6,0                                                      | 10,0  | 16,1  | 20,6   |
| Prêts <sup>1</sup>                               | 0,7                 | 1,3   | 6,0    | 3,0                                                      | 4,0   | 4,4   | 5,3    |
| Programme                                        | 9,9                 | 12,2  | 2,3    | 9,1                                                      | 1,7   | 0,0   | 0,0    |
| Dons <sup>1</sup>                                | 1,2                 | 2,5   | 1,0    | 4,1                                                      | 1,7   | 0,0   | 0,0    |
| Prêts                                            | 8,7                 | 9,7   | 1,3    | 5,0                                                      | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Amortissement de la dette du                     | -15,9               | -15,2 | -20,4  | -19,4                                                    | -17,2 | -22,9 | -17,1  |
| Allègement extérieur                             | 12,9                | 6,4   | 0,0    | 0,0                                                      | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Net intérieur                                    | 8,8                 | 11,2  | 0,4    | 2,7                                                      | -2,1  | -5,3  | -9,5   |
| Système bancaire                                 | 6,9                 | 9,1   | 1,0    | 3,1                                                      | -2,1  | -5,3  | -9,5   |
| Banque des Etats de l'Afrique Centrale           | 1,4                 | 8,9   | 2,1    | 2,9                                                      | -1,3  | -5,4  | -6,9   |
| Contrepartie du FMI                              | -0,6                | 7,3   | 0,0    | 0,0                                                      | -1,3  | -2,6  | -3,2   |
| Autres                                           | 2,0                 | 1,7   | 2,1    | 2,9                                                      | 0,0   | -2,8  | -3,6   |
| Banques commerciales                             | 5,4                 | 0,2   | -1,1   | 0,2                                                      | -0,8  | 0,1   | -2,6   |
| Non bancaire                                     | 1,9                 | 2,1   | -0,6   | -0,4                                                     | 0,0   | 0,0   | 0,0    |
| Besoin résiduel de financement                   | 0,0                 | 0,0   | 0,0    | 0,0                                                      | 22,7  | 27,9  | 23,5   |
| Pour mémoire                                     | (In percent of GDP) |       |        | interet et investissement de financemeent etrangés exclt |       |       |        |
| Revenu                                           | 8,9                 | 8,9   | 10,8   | 7,7                                                      | 8,7   | 9,1   | 9,5    |
| Dépenses                                         | -15,5               | -13,2 | -15,8  | -12,3                                                    | -11,3 | -11,7 | -12,3  |
| <i>Dont :Salaires</i>                            | -4,2                | -4,1  | -4,6   | -5,0                                                     | -4,5  | -4,3  | -4,1   |
| transferts et subventions                        | -1,2                | -1,0  | -1,0   | -1,1                                                     | -1,0  | -1,0  | -1,0   |
| Biens et services                                | -2,1                | -2,1  | -2,4   | -2,3                                                     | -1,6  | -1,5  | -1,4   |
| Investissements financés sur ressources externes | -1,5                | -1,4  | -1,9   | -1,5                                                     | -1,1  | -1,3  | -1,5   |
| Solde, base caisse (déficit, -)                  |                     |       |        |                                                          |       |       |        |
| Dons exclus                                      | -6,6                | -4,3  | -5,0   | -4,6                                                     | -2,6  | -2,6  | -2,7   |
| Dons inclus                                      | -1,8                | -0,9  | -1,2   | -3,1                                                     | -1,0  | -0,5  | -0,3   |
| Solde primaire au sens étroit 1/                 | -0,2                | 0,3   | 1,0    | -2,1                                                     | 0,5   | 1,0   | 1,5    |
| Solde primaire de base 2/                        | -1,9                | -1,0  | -0,5   | -3,3                                                     | -0,7  | 0,0   | 0,4    |

Sources : Autorités de la RCA, estimations et projections du staff du FMI

1/ Exclut le paiement d'intérêts et les dépenses financées sur ressources extérieurs

2/ Exclut les dépenses financées sur ressources extérieurs

## Annexe 4b

**RCA. Situation des arriérés intérieurs à fin 2003**

| <b>Nature des arriérés intérieurs</b>       | <b>Stock a fin 2003<br/>en milliards de<br/>FCFA</b> | <b>Proportion en %</b> |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------|
| Salaires gelés avant 2003                   | 61.1                                                 | 28.4                   |
| Salaires de 2003                            | 10.0                                                 | 4.6                    |
| Bourses et frais de vacation à l'Université | 2.2                                                  | 1.0                    |
| Pension                                     | 11.5                                                 | 5.3                    |
| OCSS                                        | 24.0                                                 | 11.2                   |
| Banques commerciales                        | 7.8*                                                 | 3.6                    |
| BEAC                                        | 5.1                                                  | 2.4                    |
| Fournisseurs de biens et services           | 93.2                                                 | 43.4                   |
| Total                                       | 214.9                                                | 100.0                  |
| Stock arriérés int./PIB en %                | 31.0                                                 |                        |

*\*Ce montant n'inclut pas les dépassements sur les niveaux de découverts ayant fait l'objet de convention*

RCA: Balance des paiements, 2000-06

|                                                                    | 2000                                                                    | 2001  | 2002  | 2003  | 2004        | 2005  | 2006  |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------------|-------|-------|
|                                                                    |                                                                         |       |       | Est.  | Projections |       |       |
|                                                                    | (En milliards de FCFA)                                                  |       |       |       |             |       |       |
| Compte courant                                                     | -20,7                                                                   | -17,9 | -20,5 | -35,7 | -20,8       | -17,6 | -17,4 |
| Balance commerciale                                                | 26,6                                                                    | 25,6  | 16,5  | 2,1   | 14,8        | 19,5  | 21,0  |
| Exportations fob                                                   | 110,9                                                                   | 104,1 | 101,3 | 68,2  | 87,1        | 100,0 | 107,4 |
| <i>dont: diamants</i>                                              | 43,9                                                                    | 41,2  | 36,3  | 28,3  | 34,7        | 40,5  | 43,2  |
| Produits du bois                                                   | 45,5                                                                    | 45,3  | 49,6  | 33,6  | 39,3        | 44,5  | 47,0  |
| Importations fob                                                   | -84,3                                                                   | -78,5 | -84,7 | -66,2 | -72,3       | -80,6 | -86,4 |
| Produits pétroliers                                                | -6,4                                                                    | -13,5 | -11,0 | -8,1  | -10,5       | -12,6 | -14,4 |
| Programme d'investissement public                                  | -14,6                                                                   | -4,4  | -13,0 | -3,2  | -5,0        | -7,3  | -9,2  |
| Autres                                                             | -63,3                                                                   | -60,6 | -60,7 | -54,9 | -56,8       | -60,7 | -62,7 |
| Services (net)                                                     | -59,6                                                                   | -57,4 | -50,9 | -43,5 | -47,4       | -50,9 | -51,3 |
| Revenu (net)                                                       | -11,9                                                                   | -7,5  | -5,1  | -3,5  | -4,2        | -3,7  | -5,1  |
| <i>dont: Interêt dû à la dette publique</i>                        | -10,3                                                                   | -8,6  | -7,5  | -5,1  | -5,6        | -5,1  | -6,5  |
| Transfert courant (net)                                            | 24,3                                                                    | 21,3  | 19,0  | 9,1   | 16,0        | 17,5  | 18,0  |
| Compte capital                                                     | 16,7                                                                    | 13,1  | 13,6  | 6,9   | 6,4         | 7,6   | 9,8   |
| Dons projet                                                        | 15,0                                                                    | 10,4  | 12,6  | 2,8   | 4,8         | 7,6   | 9,8   |
| Dons programme                                                     | 1,2                                                                     | 2,5   | 1,0   | 4,1   | 1,7         | 0,0   | 0,0   |
| Annulation de dette                                                | 0,5                                                                     | 0,2   | 0,0   | 0,0   | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Compte financier                                                   | -31,1                                                                   | -8,0  | -30,2 | -12,0 | -5,0        | -13,1 | -8,4  |
| Secteur public                                                     | -6,5                                                                    | -4,2  | -13,1 | -11,4 | -13,2       | -18,5 | -11,8 |
| Décaissements projet                                               | 0,7                                                                     | 1,3   | 6,0   | 3,0   | 4,0         | 4,4   | 5,3   |
| Décaissements Programme                                            | 8,7                                                                     | 9,7   | 1,3   | 5,0   | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Amortissements dus                                                 | -15,9                                                                   | -15,2 | -20,4 | -19,4 | -17,2       | -22,9 | -17,1 |
| Secteur privé                                                      | -24,6                                                                   | -3,8  | -17,1 | -0,6  | 8,2         | 5,4   | 3,4   |
| Erreurs et omissions                                               | 22,2                                                                    | -14,9 | 0,7   | 8,4   | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Balance globale                                                    | -12,8                                                                   | -27,7 | -36,3 | -32,4 | -19,4       | -23,1 | -16,0 |
| Financement identifié <sup>c</sup>                                 | 12,8                                                                    | 27,7  | 36,3  | 32,4  | -3,3        | -4,8  | -7,5  |
| Mouvements nets des réserves officielles 1/                        | -5,5                                                                    | 13,7  | 10,3  | 8,1   | -3,3        | -4,8  | -7,5  |
| Credits nets du FMI                                                | -0,6                                                                    | 7,3   | 0,0   | 0,0   | -1,3        | -2,6  | -3,2  |
| Achats et prêts                                                    | 0,0                                                                     | 7,3   | 0,0   | 0,0   | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Repayments ((base cash)                                            | -0,6                                                                    | 0,0   | 0,0   | 0,0   | -1,3        | -2,6  | -3,2  |
| Autres réserves (accroissement)                                    | -5,0                                                                    | 6,5   | 10,3  | 8,1   | -2,0        | -2,2  | -4,2  |
| Financement exceptionnel                                           | 18,3                                                                    | 14,0  | 26,1  | 24,3  | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Rééchelonnement de la dette 2/                                     | 12,4                                                                    | 6,2   | 0,0   | 0,0   | ...         | ...   | ...   |
| Arriérés de remboursements de la dette (reduction -)               | 5,9                                                                     | 7,8   | 26,1  | 24,3  | 0,0         | 0,0   | 0,0   |
| Besoin résiduel de financement (+)                                 | 0,0                                                                     | 0,0   | 0,0   | 0,0   | 22,7        | 27,9  | 23,5  |
| Pour mémoire:                                                      | (variation annuelle en pourcentage, à moins d'une indication contraire) |       |       |       |             |       |       |
| Termes de l'échange (base dollars EU)                              | -8,4                                                                    | -17,1 | 1,3   | 8,1   | 5,1         | -0,8  | 2,1   |
| Prix unitaire à l'exportation ( base dollars EU)                   | -7,7                                                                    | -13,2 | 2,3   | 18,1  | 6,7         | 1,6   | 2,3   |
| Prix unitaire importations ( base dollars EU)                      | 0,8                                                                     | 4,7   | 1,0   | 9,3   | 1,6         | 2,4   | 0,2   |
| Transferts nets de ressources                                      | 34,3                                                                    | 33,0  | 33,1  | 17,9  | 14,3        | 17,8  | 22,6  |
| Transferts net de ressources (in pourcentage du PIB)               | 5,0                                                                     | 4,7   | 4,6   | 2,6   | 2,0         | 2,3   | 2,7   |
| Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA, fin de période) | 95,7                                                                    | 89,2  | 78,9  | 70,8  | 72,8        | 75,0  | 79,3  |
| Réserves officielles brutes (en mois d'importations f.o.b.)        | 13,6                                                                    | 13,6  | 11,2  | 12,8  | 12,1        | 11,2  | 11,0  |
| Compte courant (en pourcentage du PIB)                             | -3,0                                                                    | -2,5  | -2,8  | -5,1  | -2,9        | -2,3  | -2,1  |
| Total stock arriérés extérieurs (en milliards de FCFA)             | 25,2                                                                    | 133,4 | 160,4 | 182,1 | ...         | ...   | ...   |
| <i>Dont : arriérés aux créanciers multilatéraux</i>                | ...                                                                     | 31,2  | 44,1  | 57,5  | ...         | ...   | ...   |

Sources: Autorités de la RCA et estimations et projections du staff du FMI.

1/ Basé sur les définitions consistantes avec le manuel de la balance des paiements du FMI (5ième ed.).

2/Comprenant les allègements de la dette obtenus dans le cadre de l'accord de rééchelonnement du Club de Paris de 1998 et ceux obtenus d'autres créanciers en 1999.

## . RCA: Statistiques monétaires, 2000-04

|                                                                                             | 2000  | 2001  | 2002  | 2003<br>Est. | 2004<br>Prog. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|--------------|---------------|
| (En milliards de FCFA en fin de période, à moins d'une indication contraire)                |       |       |       |              |               |
| Avoirs extérieurs nets                                                                      | 79,5  | 63,7  | 55,7  | 47,4         | 51,7          |
| Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BEAC)                                       | 80,5  | 66,3  | 58,1  | 51,9         | 54,6          |
| Operations courantes                                                                        | 93,4  | 87,6  | 76,9  | 67,9         | 69,9          |
| Utilisations des crédits du FMI                                                             | -15,1 | -22,9 | -20,9 | -18,9        | -18,2         |
| Autres                                                                                      | 2,2   | 1,6   | 2,1   | 2,9          | 2,9           |
| Banques commerciales                                                                        | -1,0  | -2,7  | -2,4  | -4,6         | -2,9          |
| Avoirs intérieurs nets                                                                      | 31,4  | 46,0  | 49,2  | 49,2         | 50,3          |
| Crédits intérieurs                                                                          | 78,4  | 97,1  | 99,6  | 102,2        | 103,2         |
| Credit au secteur public                                                                    | 39,5  | 54,6  | 50,2  | 52,8         | 51,3          |
| Credit net au gouvernement (net)                                                            | 45,7  | 55,3  | 54,3  | 55,5         | 54,0          |
| BEAC                                                                                        | 39,3  | 48,7  | 48,7  | 49,6         | 48,9          |
| Compte courant                                                                              | 11,9  | 17,2  | 14,1  | 17,1         | 17,1          |
| Crédits consolidés                                                                          | 14,6  | 14,6  | 14,6  | 14,6         | 14,6          |
| FMI(net)                                                                                    | 15,1  | 22,9  | 20,9  | 18,9         | 18,2          |
| Dépôts                                                                                      | -2,4  | -6,0  | -0,8  | -0,9         | -0,9          |
| Banques commerciales                                                                        | 6,4   | 6,7   | 5,6   | 5,8          | 5,1           |
| Credit aux autres institutions publiques (net)                                              | -6,2  | -0,7  | -4,1  | -2,7         | -2,7          |
| Credit to the economy                                                                       | 38,9  | 42,5  | 49,4  | 49,4         | 51,9          |
| Public enterprises                                                                          | 8,0   | 8,0   | 8,1   | 8,4          | 8,4           |
| Private sector                                                                              | 30,9  | 34,5  | 41,3  | 41,0         | 43,5          |
| Autres elements nets                                                                        | -47,0 | -51,1 | -50,3 | -53,0        | -52,9         |
| Monnaie et quasi-monnaie                                                                    | 110,9 | 109,7 | 104,9 | 96,5         | 102,1         |
| Billets et pièces                                                                           | 88,6  | 82,6  | 77,4  | 70,4         | 72,4          |
| Dépôts                                                                                      | 22,3  | 27,1  | 27,5  | 26,1         | 29,7          |
| Dépôts à vue                                                                                | 13,2  | 16,6  | 17,3  | 15,1         | 18,7          |
| Dépôts à terme et épargne                                                                   | 9,1   | 10,5  | 10,2  | 11,1         | 11,0          |
| Pour mémoire:                                                                               |       |       |       |              |               |
| Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale                                                | 9,1   | 17,7  | 20,9  | 20,7         | 20,5          |
| Base monétaire                                                                              | 89,6  | 84,0  | 79,0  | 72,6         | 75,1          |
| PIB nominal                                                                                 | 683,1 | 709,2 | 726,2 | 695,6        | 728,5         |
| Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2)                                               |       |       |       |              |               |
| Fin de période                                                                              | 6,2   | 6,5   | 6,9   | 7,2          | 7,1           |
| (Variation annuelle en pourcentage de la monnaie définie au sens large en début de période) |       |       |       |              |               |
| Avoirs extérieurs nets                                                                      | 5,3   | -14,3 | -7,3  | -8,0         | 4,6           |
| Avoirs intérieurs nets                                                                      | 0,1   | 13,2  | 2,9   | -0,1         | 1,2           |
| Crédits intérieurs nets                                                                     | 3,1   | 16,9  | 2,2   | 2,5          | 1,1           |
| Credit net au gouvernement central                                                          | 6,9   | 8,7   | -0,9  | 1,1          | -1,5          |
| Credit à l'économie                                                                         | -1,3  | 3,2   | 6,3   | 0,0          | 2,6           |
| Monnaie et quasi-monnaie                                                                    | 5,4   | -1,1  | -4,3  | -8,0         | 5,8           |
| (Variation annuelle en pourcentage)                                                         |       |       |       |              |               |
| Base monétaire                                                                              | 9,3   | -6,2  | -6,0  | -8,0         | 3,3           |
| Credit à l'économie                                                                         | -3,5  | 9,2   | 16,3  | 0,1          | 5,1           |
| Entreprises publiques                                                                       | -43,6 | -0,5  | 1,4   | 4,7          | 0,0           |
| Secteur privé                                                                               | 18,2  | 11,6  | 19,7  | -0,8         | 6,1           |

Sources: Autotités de la RCA; et estimations et projections du staff du FMI.

**RCA**                      **ANNEXE 7**  
**Besoins en ressources extérieures 2004-2005**

*En milliards de FCFA*

|                                                     | <b>2003</b>  | <b>2004</b>   | <b>2005</b>   | <b>2004-2005</b> |
|-----------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| 1. Déficit courant y c.transferts courant officiels | 35,70        | 20,80         | 17,60         | 38,40            |
| 2. Amortissements dus de la dette (capital)         | 19,30        | 17,20         | 22,90         | 40,10            |
| 3. Besoin de reconstitution de réserves             | 0,00         | 2,00          | 2,20          | 4,20             |
| 4. Crédit net FMI                                   |              | 1,30          | 2,60          | 3,90             |
| <b>A. Total besoins de financements</b>             | <b>55,00</b> | <b>41,30</b>  | <b>45,30</b>  | <b>86,60</b>     |
| 1.Capitaux public                                   | 14,90        | 10,40         | 12,00         | 22,40            |
| 2.Capitaux privés                                   | -0,60        | 8,20          | 5,40          | 13,60            |
| 3.Accumulation de reserve                           | 8,00         | 0,00          | 0,00          | 0,00             |
| 4. Accumulation d'arriérés                          | 24,30        | -             | -             | 24,30            |
| 6. Erreurs et omissions                             | 8,40         | 0,00          | 0,00          | 0,00             |
| <b>B. Total Ressources</b>                          | <b>55,00</b> | <b>18,60</b>  | <b>17,40</b>  | <b>36,00</b>     |
| <b>C. GAP de financement</b>                        | <b>0,00</b>  | <b>-22,70</b> | <b>-27,90</b> | <b>-50,60</b>    |

*Source : FMI*

**Conditions de règlement des arriérés et d'utilisation des ressources  
du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit**

Les programmes de règlement des arriérés et l'utilisation des ressources du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit sont subordonnés à des conditions strictes. Ils ne seront présentés à l'examen des Conseils du Groupe de la Banque qu'en faveur :

- i. des pays membres régionaux qui auront été désignés par la Banque en tant que pays "post-conflit" en appliquant les mêmes critères que le Groupe de la Banque pour définir les pays sortant d'un conflit (voir l'annexe 1 pour les critères de désignation). Ces pays devront également être éligibles à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, mais ne devront pas avoir atteint le point de décision ni rempli les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de dette au titre de ladite initiative ;
- ii. des pays sortant d'un conflit dans le cadre de programmes de réengagement coordonnés avec le FMI, la BIRD et la communauté internationale, dans lesquels les ressources du Mécanisme permettraient une amélioration pertinente de la solvabilité du pays ;
- iii. des pays sortant d'un conflit qui accordent au Groupe de la Banque le statut de créancier privilégié en assurant le service des nouvelles échéances sur l'encours de leur prêts, à un niveau relatif de service de la dette comparable à celui qu'ils fournissent aux autres institutions financières internationales<sup>4</sup> ;
- iv. les ressources du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit seront utilisées uniquement pour des opérations d'apurement d'arriérés dans le cadre d'un plan viable du point de vue financier permettant au pays sortant d'un conflit bénéficiaire de remplir les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE<sup>5</sup>.
- v. le montant des ressources fournies par le Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit au titre des opérations de règlement des arriérés dépendra des besoins manifestes. Il incombera donc aux pays bénéficiaires de démontrer qu'ils ont fait un effort maximum raisonnable<sup>6</sup> pour s'acquitter de leurs arriérés envers le Groupe de la Banque sur leurs ressources internes<sup>7</sup> ;
- vi. les pays bénéficiaires devront également prouver qu'ils ont fait un effort maximum raisonnable pour mobiliser des ressources auprès des donateurs afin d'aider au paiement de leurs arriérés envers le Groupe de la Banque<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> Ce test du service de la dette s'appliquera sur une base au pro rata avec le niveau moyen du service de la dette dû par le pays en situation de post-conflit au FMI et à la BIRD pour toutes les échéances exigibles à partir de la date d'approbation par le Conseil du cadre proposé.

<sup>5</sup> Des données exhaustives sur les statistiques et les projections de la balance des paiements fournies par le FMI sur le pays en situation de post-conflit bénéficiaire serviront de base principale pour la prise de décision.

<sup>6</sup> « L'effort maximum raisonnable » implique une évaluation au cas par cas de la situation financière de chaque pays sortant d'un conflit. Il serait par exemple contre-productif d'insister sur l'utilisation des ressources d'un pays dans le but de régler des arriérés si le résultat probable d'une telle action est l'instabilité menant à une reprise du conflit interne.

<sup>7</sup> Les statistiques du FMI seront également utilisées pour porter ce jugement.

<sup>8</sup> Le Groupe de la Banque apportera son appui aux pays en situation de post-conflit dans leurs efforts de mobilisation des ressources auprès des donateurs.